Nations Unies S/PV.4069



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4069e séance
Lundi 15 novembre 1999, à 10 heures
New York

Président :	M. Frlec	(Slovénie)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Fonseca
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	M. Holbrooke
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dange Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Exposé du Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine

99-86473 (F)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Expression de sympathie à la suite de l'accident d'avion survenu récemment au Kosovo

Le Président (*parle en anglais*) : Pour commencer cette séance, je voudrais, au nom du Conseil, exprimer nos profondes condoléances aux familles endeuillées des membres du personnel de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, des organismes de l'ONU et d'autres organisations d'aide humanitaire, ainsi qu'à celles des représentants de gouvernements et des membres de l'équipage qui ont perdu la vie lors de l'accident d'un avion affrété par le Programme alimentaire mondial, le vendredi 12 novembre 1999, au Kosovo, en République fédérale de Yougoslavie. Nous nous souviendrons de ces hommes et de ces femmes qui ont risqué leur vie dans leur effort pour répondre à des impératifs humanitaires au nom de la paix.

J'invite maintenant les membres du Conseil à se lever et à observer une minute de silence.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Exposé du Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je prie le Chef du protocole de bien vouloir escorter S. E. M. Ante Jelavić, Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Alija Ižetbegović, membre du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, et S. E. M. Živko Radisić, membre du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine à la table du Conseil du sécurité.

M. Ante Jelavić, Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, M. Alija Ižetbegović, membre du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, et M. Živko Radisić, membre du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, sont escortés à la table du Conseil du sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Au cours de la présente séance, le Conseil de sécurité va entendre des exposés de M. Ante Jelavić, Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, M. Alija Ižetbegović, membre du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, et de M. Živko Radisić, membre du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, auxquels je souhaite chaleureusement la bienvenue, au nom du Conseil.

Je rappelle que les membres du Conseil pourront poser des questions aux membres du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine après leurs exposés.

Le premier orateur est M. Ante Jelavić, Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine. Je l'invite maintenant à faire sa déclaration.

M. Jelavić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en croate; interprétation assurée par la délégation*) : C'est pour moi un plaisir et un honneur que de prendre la parole en cette instance éminente, notamment au moment où nous célébrons le quatrième anniversaire de l'Accord de Dayton/Paris. Nous sommes reconnaissants au Conseil de nous avoir invités et nous vous saluons chaleureusement, Monsieur le Président, vous qui, en tant que Ministre des affaires étrangères de la Slovénie, avez spécialement effectué le déplacement à New York pour présider cette séance. Nous saluons également le Secrétaire général, M. Kofi Annan. Nous lui présentons, ainsi qu'aux nombreuses familles dans le monde qui ont récemment perdu des parents chers au Kosovo, toutes nos condoléances.

Je suis sûr que cette discussion sera fructueuse. Après tout, nous ne sommes pas venus ici simplement pour célébrer un anniversaire, mais pour réaliser des progrès dans la mise en oeuvre de l'Accord. Cela est illustré par la Déclaration de New York, adoptée la nuit dernière par le Collège présidentiel et distribuée aux membres du Conseil. J'aimerais signaler que nous sommes parvenus à un accord sur la création des services frontaliers de l'État. En outre, dans le contexte du renforcement de la coopération entre les entités, nous sommes convenus de former des unités conjointes qui prendraient part aux futures opérations de maintien de la paix des Nations Unies. De cette façon, nous montrons clairement que nous sommes en mesure de jouer un rôle constructif dans les affaires internationales et, dans une certaine mesure, de payer notre dette envers la communauté

internationale et envers tous ceux qui, sous l'uniforme de la Force de protection des Nations Unies, de la Force d'imposition et de la Force de stabilisation, ont contribué au rétablissement de la paix dans notre pays.

La Déclaration traite également de la question du retour des réfugiés, tout d'abord, dans les centres urbains, au sujet duquel nous ferons rapport tous les trois mois. En vue de renforcer les institutions communes, la Déclaration envisage la création d'un secrétariat du Collège présidentiel, ainsi que l'amélioration de la cohérence de l'activité de tous les ministères de l'État, notamment dans le contexte de leur fonctionnement adéquat. Nous avons aussi appuyé la lutte contre la corruption, la promotion de la transparence, ainsi que la mise en place d'une base de données centrale pour les passeports. Nous envisageons aussi d'harmoniser les documents de voyage.

Nous souhaitons que le débat de ce jour se déroule dans le cadre des déclarations faites récemment au Conseil par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Klein, et par le Haut Représentant, M. Petritsch. Leurs rapports ont, entre autres choses, mentionné la publication l'an dernier d'un certain nombre d'études indépendantes, qui ont commencé à mettre en doute les succès remportés, ainsi que l'avenir même de l'Accord de 1995.

Nous pensons qu'il est tout à fait opportun de débattre franchement des critiques formulées à l'égard des accords, ainsi que de celles qui nous sont adressées. Néanmoins, il est inapproprié de dramatiser la situation, en ne tenant pas compte du point — à partir duquel, pourrait-on dire, nous sommes seulement partis récemment. Nous sommes tous conscients du désespoir dont nous sommes en train de sortir et, dans ce contexte, il y a des améliorations notables. Des progrès réels sont enregistrés dans la stabilisation de la paix, la liberté de circulation, la reconstruction de l'infrastructure — hôpitaux, écoles, maisons, ponts, routes — l'unité monétaire commune qui a pleinement cours, les documents, les passeports, les plaques minéralogiques et les symboles communs, et le retour des réfugiés et des personnes déplacées doit tout particulièrement être signalé. Tout cela a été réalisé grâce à l'appui généreux et l'assistance considérable de la communauté internationale.

En outre, je souligne l'état de paix réelle qui règne dans les esprits des habitants de la Bosnie-Herzégovine — une paix durable et viable. Je suis convaincu que les faits survenus dans notre passé récent ne peuvent simplement pas se répéter, car Dayton nous donne une responsabilité morale, un équilibre militaire et un cadre politique garantissant la stabilité et des chances de réussir pour la Bosnie-Herzégovine.

En dépit des progrès visibles et importants réalisés, de nombreuses autres tâches nous attendent, dont les plus importantes sont la question du fonctionnement des institutions communes, et notamment la réorganisation du Conseil des ministres conformément à la décision prise par la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine. Il importe de la réaliser tout en maintenant le principe de consensus dans les prises de décisions du Conseil. Le Conseil des ministres devrait aussi assumer une plus grande part de responsabilité dans le règlement des questions en cours ayant une importance vitale pour la Bosnie-Herzégovine.

La question de la mise en oeuvre des réformes économiques et sociales sérieuses est également une énorme tâche et l'une des priorités les plus importantes. Nous savons qu'un échec sur le front économique pourrait remettre en question tout le processus. Le respect des droits de l'homme et, surtout dans notre cas, le droit à la propriété sont en tête des priorités. À cet égard, l'application des lois sur la propriété promulguées par le Haut Représentant est d'une importance fondamentale pour promouvoir le processus de retour des réfugiés et des personnes déplacées. Un travail constant et efficace accompli par le Tribunal international à La Haye et, surtout, l'arrestation des individus les plus recherchés sont également essentiels.

La lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et la corruption est une autre des tâches les plus importantes à laquelle nous aurons à faire face. Par conséquent, il faut procéder à la réforme du système judiciaire et de la police, harmoniser les lois sur l'ensemble du territoire de la Bosnie-Herzégovine et adopter une loi sur les services frontaliers de la Bosnie-Herzégovine.

De toutes les priorités, je mets l'accent sur la question des réfugiés et des personnes déplacées. Un nombre important de réfugiés sont rentrés dans le pays, surtout en provenance de l'Europe. On ne saurait en dire de même du retour des soi-disant minorités, qui ne sont que 80 000 personnes. Néanmoins, je pense que, pour ma part au moins, je peux parler d'un succès ici. Plus de la moitié des personnes qui sont rentrées sont retournées dans les zones à population majoritaire que je représente principalement au Collège présidentiel. Plus de 50 % des résidents appartenant à des minorités avant la guerre sont retournés dans les zones à majorité croate en Bosnie-Herzégovine. Cela est supérieur aux chiffres enregistrés ailleurs en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en République fédérale de Yougoslavie, ainsi qu'au

Kosovo. En fait, ceci est plus que ce qui s'est vu historiquement après de tels conflits.

Par exemple, près de 40 % des non-Croates qui vivaient avant la guerre dans les municipalités occidentales de Mostar ne sont jamais partis ou y résident à nouveau. Il est difficile de trouver des pourcentages semblables en ce qui concerne d'autres grandes villes de la Bosnie-Herzégovine. Je crois que cela mérite d'être noté. Permettez-moi de répéter, près de 40 % des non-Croates qui vivaient avant la guerre dans les municipalités occidentales de Mostar n'en sont jamais partis ou y résident à nouveau.

La question du retour des minorités ne devrait pas être ignorée maintenant qu'un nombre considérable de réfugiés sont retournés chez eux. Il faut plutôt concentrer notre attention sur les zones où il y a eu relativement peu de retours.

En Bosnie-Herzégovine, nous sommes bien conscients des problèmes. En juin, au début de mon mandat de huit mois en tant que Président du Collège présidentiel, nous avons présenté une vue d'ensemble des questions critiques à régler. Ces questions ont trait au renouveau économique du pays. Nous savons que si nous ne créons pas un climat propice à la croissance économique et aux investissements étrangers, il n'y aura que peu de progrès dans la mise en oeuvre des Accords de paix. Nous savons également qu'un échec sur le front économique remettra en question la stabilité de l'État.

Les réformes économiques doivent être orientées vers des questions telles que la privatisation, la primauté du droit, la lutte contre la corruption et les systèmes de sécurité sociale et de retraite — en d'autres termes, vers la création d'institutions qui jetteraient les bases d'une économie de marché. Nous devons concentrer notre attention sur la création en Bosnie-Herzégovine d'un marché unifié qui serait ouvert à nos voisins et à d'autres États de la région. L'Équipe spéciale consultative de l'Union européenne et de la Bosnie-Herzégovine nous a beaucoup aidés sur ces questions depuis plus d'un an. Le Pacte de stabilité, qui vise à créer un nouveau système de valeurs pour les États de la région en matière de gestion des affaires publiques, de gestion économique et de sécurité, est aussi un instrument dont nous pouvons maintenant faire usage.

Pour être plus précis, je soulignerai que nous avons deux lois importantes en Bosnie-Herzégovine : la loi électorale permanente et la loi sur le service des frontières. La Présidence a examiné ces lois importantes à plusieurs occasions. À mon avis, ces deux lois devraient être liées à la mesure proposée par le Haut Représentant concernant le transfert de la responsabilité du processus, qui serait sous notre autorité. Ces lois sont d'une grande importance pour le dynamisme du pays, en particulier pour le type de pays que nous construisons.

Si nous voulons que l'accord de paix soit couronné de succès et que le pays ait un avenir, il est essentiel de savoir qui — nous ou la communauté internationale — construit l'État. Des lois aussi importantes ne peuvent être adoptées que par des institutions d'État pertinentes. Je lance donc un appel à la communauté internationale pour qu'elle accepte le principe de notre responsabilité envers nous-mêmes en tant que fondement de l'édification de la Bosnie-Herzégovine et pour qu'elle nous accorde, dans ce contexte, suffisamment de temps pour examiner le processus d'adoption de ces lois, plutôt que d'insister sur des calendriers trop ambitieux et d'imposer des solutions.

La précipitation et la pratique fréquente d'imposer des solutions renforcent la culture de dépendance et encouragent l'exclusivité et l'extrémisme. S'il est évident que le Haut Représentant a l'intention d'imposer sa propre solution, il est alors dans l'intérêt des parties de promouvoir et de défendre des positions maximalistes. Dans une situation de ce type, la croyance en un intérêt commun ou collectif passe au dernier plan.

Je considère que les meilleures solutions pour notre pays sont celles qui sont acceptables aux trois parties constitutives et respectent la dignité de chaque citoyen. Il importe également que tout ce que nous proposons soit compréhensible et acceptable à chacun car nous sommes présents ici, au nom de tous, aujourd'hui, pour résoudre des problèmes complexes. Ces solutions doivent également être viables. Des solutions idéales peuvent être élaborées sur le papier, mais cela ne signifie pas pour autant qu'elles soient applicables.

Lors de la Conférence de paix de Madrid, j'ai salué la création du service des frontières en tant qu'institution d'État et j'ai dit que la création de ce service devait être liée au recul d'autres institutions qui revêtent une moindre importance aujourd'hui, comme par exemple l'armée. Je demanderai l'appui du Conseil sur cette question.

Nous sommes en train de revoir la loi électorale dans le détail. Durant nos seconds mandats, nous mettons l'accent sur des principes tels que l'égalité des citoyens et des peuples ou la normalisation de ces droits. Nous sommes d'avis que l'objectif double du respect des principes des peuples constitutifs et de la création d'une société civile

convient fort bien à la communauté serbe et devrait être suivi également par les deux autres communautés. En Republika Srpska, le nombre d'électeurs dits de transfert (crossover voters) est clairement établi et les listes électorales reflètent un certain pourcentage d'ethnies différentes.

Entre-temps, dans la Fédération, en raison de la supériorité numérique d'une communauté, on est en train d'encourager sans le vouloir la possibilité de votes de transfert pour une seule communauté, la plus petite. À l'inverse, les candidats des communautés plus importantes sont les seuls qui seront élus exclusivement en fonction de l'appartenance à un groupe ethnique.

La question de la loi électorale est la plus délicate pour le groupe constitutif le moins nombreux de Bosnie-Herzégovine. La loi doit assurer l'élection de représentants légitimes de tous les peuples dans les institutions d'État communes, en particulier la Présidence et le Parlement. Nous allons bientôt présenter des propositions à cet égard.

La multiethnicité et le multiculturalisme ne sont pas des questions litigieuses pour la composante croate en Bosnie-Herzégovine. La meilleure façon de préserver ces aspects de l'État passe par un accès égal aux institutions pour les trois composantes, par le consensus dans la prise de décisions concernant les intérêts nationaux fondamentaux et par la décentralisation de l'autorité conformément au principe européen de subsidiarité.

Puisque les activités du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, qui siège à La Haye, sont en cours d'examen à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, j'aimerais attirer l'attention sur cette question. Nous considérons le Tribunal comme un élément essentiel pour la réconciliation dans notre pays. Je suis convaincu qu'il pourra y parvenir. Cependant, cet objectif commun ne peut être atteint que si les actes d'accusation dont le Tribunal est saisi sont conformes à l'ampleur et à la portée réelles des crimes qui ont été perpétrés. Cela inclut, entre autres, la question des prétendus «gros bonnets» qui continuent d'échapper à la justice. Le chiffre des accusés par rapport à celui des incarcérés pose également un problème.

Je souligne qu'aucun acte d'accusation n'a été lancé contre les auteurs de crimes dont les Croates de Bosnie-Herzégovine étaient les principales victimes, ce que nous jugeons extrêmement préoccupant. Dans ce contexte, j'attire l'attention sur ce que l'on a appelé l'acte d'accusation contre les «quatre de Uzdol», qui a été mis de côté depuis plusieurs années à La Haye. Nous n'appuyons pas le transfert de ces dossiers aux tribunaux locaux de BosnieHerzégovine, car le système actuellement en place n'a pas la capacité d'assumer cette fonction. L'ancien Haut Représentant, M. Westendorp, s'est exprimé très clairement concernant la situation de nos tribunaux.

Les travaux du Tribunal doivent également tenir compte des droits des accusés. La défense doit avoir les mêmes ressources et le même accès à la documentation internationale relative à la guerre que l'accusation. L'utilisation sélective de preuves fournies par des sources étrangères ne servira pas la justice.

Pour terminer, je suis optimiste quant à l'avenir de la Bosnie-Herzégovine et au succès des Accords de Dayton/Paris. Les Accords devraient être harmonisés en fonction des situations et des besoins nouveaux et leur application devrait progresser. C'est ce qui devrait se produire dans la mesure où les solutions qui ont été imposées immédiatement après la guerre comportent des déséquilibres qui avaient été créés par la guerre. La stabilité à long terme exige cependant un équilibre qui ne serait pas marqué par la guerre, un équilibre des droits pour les trois peuples constitutifs.

En Bosnie-Herzégovine, nous devons nous efforcer, d'une part, d'atteindre l'objectif d'équilibre et d'harmonie des intérêts des trois peuples constitutifs et, d'autre part, d'édifier une société civile. Les droits nationaux collectifs et les droits individuels, indépendamment des questions de nationalité, devraient être complémentaires et non pas en opposition. Insister exclusivement sur les uns ou les autres ne constitue pas une solution juste ni viable. La structure de l'Accord de paix doit être équilibrée et tendre vers la cohérence et la normalisation des droits de tous les peuples et de tous les citoyens, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Les trois peuples doivent avoir les mêmes modalités d'accès aux institutions et chaque citoyen doit avoir les mêmes droits sur tout le territoire de l'État. L'inégalité conduit au mécontentement ou à l'instabilité.

Notre jeune État est comme toutes les nouvelles institutions. Il croît, il change et il se renforce. Cet État est le nôtre et nous devons le gérer de façon responsable, mais également aujourd'hui en partenariat avec le Conseil de sécurité, qui nous apporte une aide irremplaçable. Notre État ne peut toutefois progresser que s'il est réédifié conformément à nos capacités, à nos vues et à nos accords.

Dans ce contexte, nous demandons instamment au Conseil d'insister sur la nécessité d'établir des communications directes entre nous au niveau de toutes les institutions, comme la Présidence a commencé à le faire, abandonnant l'ancienne pratique de communiquer par l'intermédiaire du

Conseil. Si ce message est clair et si nous faisons tous preuve de patience, je suis convaincu que, tous ensemble, nous pourrons créer la Bosnie-Herzégovine autonome, multiculturelle et multiethnique à laquelle nous aspirons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le membre du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alija Ižetbegović, membre du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine.

M. Ižetbegović (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais d'emblée dire combien je suis heureux de voir la délégation de la Slovénie, et en particulier vous-même, Monsieur le Président, présider le Conseil de sécurité. Je souhaiterais également exprimer ma reconnaissance aux membres du Conseil de sécurité qui nous ont donné la possibilité d'évoquer aujourd'hui la situation de Bosnie-Herzégovine.

Je saisis également cette occasion pour exprimer mes condoléances aux familles et aux amis de tous ceux qui ont perdu la vie récemment pour la cause de la paix lors d'un accident aérien au Kosovo.

Contrairement à ce qui s'est passé à une date récente, je me présente aujourd'hui devant le Conseil de sécurité en ma qualité de membre du nouveau Collège présidentiel par alternance, système adopté dans le contexte des Accords de paix de Dayton/Paris. Ainsi, on pourrait croire que je ne suis pas très satisfait de ces nouvelles conditions, mais ce n'est pas le cas.

Grâce aux Accords de Dayton/Paris, nous avons pu restaurer la paix et nous avons une présidence conjointe, qui offre au moins la possibilité à tous de coopérer et de tracer une voie unique dans l'intérêt d'un pays et de son peuple. Si on compare cela avec la guerre et les combats, le racisme et le nettoyage ethniques, alors mon rôle actuel et, ce qui est plus important, la situation de la population de Bosnie--Herzégovine sont préférables.

Au cours des quatre dernières années, grâce aux efforts déployés par notre population et à l'assistance de la communauté internationale, nous avons réparé la quasi-totalité des écoles, des hôpitaux et des ponts. Nous avons remis sur pied les services postaux et les réseaux de distribution d'électricité qui avaient été gravement endommagés. Aujourd'hui, nous avons plus d'étudiants qu'avant la guerre et nos bureaux de poste et nos hôpitaux sont mieux équipés. Notre devise est stable. Nous avons facilité le retour dans leurs foyers de près de la moitié des réfugiés et des personnes déplacées.

Tout en donnant la priorité à l'infrastructure, nous n'avons pas obtenu de résultats satisfaisants dans la reconstruction de l'économie, qui doit encore subir d'importantes transformations. Et ici, je pense avant tout à la privatisation des petites, moyennes et grandes entreprises ainsi qu'à l'adoption de lois permettant de créer les conditions propices à l'investissement étranger. Cette tâche qui nous attend est d'une importance cruciale pour le renforcement de la paix et de la stabilité dans notre pays.

C'est ainsi que, pour certains, le verre peut sembler à moitié vide. En ce qui me concerne comme, je le pense, pour la plupart des Bosniaques, le verre est à moitié plein. Nous devons maintenant trouver les moyens de remplir encore ce verre, même si ce doit être goutte à goutte. Nous n'avons, avec le peuple de Bosnie-Herzégovine, pas d'autre choix, malgré la lenteur des progrès.

Je voudrais maintenant aborder brièvement la liste des questions et des domaines dans lesquels le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale peuvent nous aider.

D'abord, le rythme du retour des réfugiés est encore trop lent et entravé par toutes sortes d'obstacles. Nous devons accélérer le processus. Sans un retour rapide de la population dans ses foyers, la paix paraîtra illusoire et le retour à la normale restera indéfiniment dans l'impasse. La Bosnie-Herzégovine a toujours été un pays multiethnique qui abrite, dans chaque région, un mélange de citoyens de toutes origines ethniques. Toutefois, certains continuent d'insister sur l'idée que les deux entités de Bosnie-Herzégovine sont ethniquement homogènes. Cela doit changer et la Bosnie-Herzégovine et ses deux entités doivent englober les trois peuples qui constituent la Bosnie-Herzégovine, et les autres. Cela est déjà exigé, du reste, par les Accords de paix. Nous avons convenu de fournir dans trois mois au Conseil de sécurité un rapport intérimaire sur le retour des réfugiés pendant cette période et nous espérons que le Conseil pourra y voir une réelle évolution ou pourra régler les problèmes d'obstruction.

Deuxièmement, les auteurs de crimes de guerre doivent être arrêtés et poursuivis. La situation s'est améliorée avec la participation plus active de la Force de stabilisation (SFOR). Toutefois, comme le précise le dernier rapport de la Présidente du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie, beaucoup reste à faire, surtout dans certaines zones de la région. J'ose

espérer que le Conseil de sécurité entendra les préoccupations du Tribunal et prendra des mesures, comme le demande le rapport. Sans de telles mesures, l'atmosphère dans la région restera dominée par les relents du nettoyage ethnique.

Troisièmement, la reconstruction du pays et la réforme économique doivent être accélérées. Nous devons reconnaître ici notre propre responsabilité et nous efforcer de notre côté de progresser plus rapidement. Mais il n'empêche que nous avons besoin d'une aide réelle pour reconstruire un pays au paysage ravagé par la guerre et au système économique dépassé. Nous avons également besoin de la contribution du Bureau du Haut Représentant pour harmoniser le système économique au niveau du pays tout entier.

Quatrièmement, cela m'amène à la question largement débattue de la corruption. Nous devons redoubler de vigilance et nous assurer que nous disposons des outils nécessaires pour accomplir cette tâche. Le moyen le plus puissant, bien sûr, est la maîtrise effective des frontières de la Bosnie-Herzégovine. La corruption dans notre pays n'est pas liée à l'emploi abusif de l'argent de l'aide. Cet argent est en effet administré presque exclusivement par des organisations non gouvernementales et directement par les pays donateurs. Le problème réside plutôt dans l'absence de contrôles effectifs aux frontières de la Bosnie-Herzégovine, ce qui permet à la contrebande de passer et nous fait perdre des recettes fiscales et douanières. Cela représente également un risque majeur en termes de criminalité et de terrorisme internationaux. Les membres du Conseil ont certainement appris à quel type de difficultés nous nous heurtons pour l'adoption d'une loi sur le contrôle frontalier. Tant que certains continueront d'opposer une résistance et des obstacles au contrôle effectif de nos frontières par une police des frontières bosniaque multiethnique, la Bosnie-Herzégovine continuera d'être en danger. Ne pas appuyer la loi sur le contrôle frontalier revient en réalité à soutenir la corruption. Ici, j'aimerais faire une parenthèse et informer le Conseil de notre adoption hier soir de la Déclaration de New York qui contient le cadre de cette loi sur le contrôle frontalier. Je tiens à exprimer mon appui total à cette déclaration.

Cinquièmement, cela m'amène à la question la plus complexe et la plus grave. L'Accord de Dayton a donné la possibilité à la Bosnie-Herzégovine de mettre fin à la guerre, sans lui donner parallèlement les moyens voulus pour gérer effectivement ses affaires. Nous manquons, au niveau du Gouvernement central en particulier, de mécanismes communs pour que la Bosnie-Herzégovine puisse fonctionner de manière unifiée. Même dans le contexte des institutions existantes, l'appel constant au consensus pour les décisions prises sur tous les sujets ne conduit que trop souvent le système politique tout entier à s'enrayer. La prise de décisions par consensus est trop fréquemment utilisée à mauvais escient, pour faire obstruction. Chercher constamment, dans les décisions, le plus petit commun dénominateur peut se traduire par l'anarchie ou la dépendance ou les deux.

Je tiens également à souligner le problème des mines, qui persiste. Toutefois, le processus de déminage est bien parti sur sa lancée et, avec l'aide de nos collègues slovènes et autres, nous sommes sûrs que ce fléau pourra progressivement être éliminé.

Enfin, cela me conduit à la question de la sécurité en Bosnie-Herzégovine et dans toute la région. Nous avons décidé de réduire unilatéralement nos dépenses militaires de 15 % en 1999. Nous sommes prêts à procéder à une nouvelle réduction à condition que cette mesure soit prise dans toute la région, conformément au Protocole de Vienne. Nous sommes convaincus que ce serait une contribution des plus opportunes à la paix mondiale que de proposer nos soldats et notre police aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies. La Bosnie-Herzégovine a la responsabilité morale d'aider ceux qui sont aussi dans le besoin. Notre expérience récente peut servir de leçon précieuse à ceux qui ont besoin d'opérations de maintien de la paix. De même, cela pourrait servir à harmoniser à l'avenir la position des armées qui s'opposaient autrefois dans notre pays.

En ce qui concerne la région, nous ne pourrons pas être rassurés sur notre avenir tant que la région tout entière ne progressera pas économiquement et vers un nécessaire respect des droits démocratiques, des droits de l'homme et des minorités.

Le terme de prise en mains du processus revient très souvent ces derniers temps quand on parle de Bosnie-Herzégovine. La terminologie est peut-être nouvelle et élégante mais le concept, lui, est bien établi. En fait, il est tout à fait pertinent aujourd'hui alors que nous nous rappelons et que nous rappelons au Conseil que la Bosnie-Herzégovine est nôtre, qu'elle appartient aux Bosniaques.

Je reprends avec enthousiasme le concept de prise en mains qui est adopté actuellement. La Bosnie-Herzégovine a toujours été et sera toujours à ses peuples. Nous assumons la responsabilité des Accords de Dayton. Les Accords ont été négociés avec l'aide directe des pays du Groupe de contact — les États-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni, la Fédération de Russie, l'Allemagne et l'Italie — et entérinés par tout le Conseil. J'ai pu dire dans

le passé que les Accords de Dayton étaient un compromis non seulement entre les différentes parties mais également entre la justice et l'injustice, entre les idées démocratiques et non démocratiques.

Néanmoins, je maintiens entièrement l'engagement auquel j'ai souscrit en signant l'Accord de paix. C'est la meilleure chose que l'on pouvait réaliser dans la conjoncture actuelle. J'ose également espérer que le Conseil soutiendra cet accord, non pas en tant que document historique, mais comme une charte pour la paix bien vivante et toujours en évolution. Nous attendons du Conseil et des autres parrains et signataires qu'ils encouragent l'évolution d'un Accord de Dayton compatible avec les plus hautes exigences en matière de démocratie, de développement économique et de respect des droits de l'homme.

Devant le Conseil de sécurité et dans des circonstances similaires, les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine, ses institutions et son peuple sont incriminés ensemble pour les échecs trop fréquents du processus. En plaçant la responsabilité sur tous, on laisse dans l'ombre les individus responsables. La responsabilité des progrès, ou de l'absence de progrès, dans le processus politique et les décisions doit être assumée par des individus.

Nous n'avons pas demandé l'aide du monde parce que nous ne savions pas gérer notre pays. Nous faisions face plutôt à la réalité brutale, d'avoir le choix entre réaliser un accord de paix imparfait ou laisser la guerre se poursuivre. Nous pensions que la paix imparfaite était préférable. Nous, en Bosnie-Herzégovine, avec le Conseil et les peuples de notre pays, nous devons à présent agir ensemble pour éliminer les imperfections et reconstruire le pays sur des bases toujours plus solides. Bien entendu, quand la base est fragile, il n'est pas toujours facile d'aller de l'avant ou d'avoir foi en une stabilité à long terme du processus. Mais je pense que nous comprenons tous nos responsabilités et que nous n'avons pas d'autre choix que d'aller de l'avant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le membre du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine de son important exposé et des très aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je donne la parole à M. Żivko Radisić, membre du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine.

M. Radisić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en serbe; interprétation assurée par la délégation*) : Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer ma sincère gratitude pour l'invitation que vous avez transmise aux membres du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine de participer à cette importante séance consacrée à la mise en oeuvre et aux résultats de l'Accord de paix de Dayton, dont nous commémorons ce mois-ci le quatrième anniversaire.

C'est pour moi un honneur et une satisfaction particuliers de m'adresser personnellement au Conseil, en qualité de membre du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, où je représente le peuple serbe et la Republika Srpska.

Je voudrais exprimer mes condoléances à la suite du tragique accident d'avion au cours duquel des membres de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo ont perdu la vie.

Je voudrais d'abord exprimer mon accord avec l'évaluation globale de la situation en Bosnie-Herzégovine et avec les vues présentées par les autres membres du Collège présidentiel.

Je voudrais assurer le Conseil que l'Accord général de Dayton/Paris pour la paix en Bosnie-Herzégovine a constitué un événement historique d'une importance considérable; il a établi la paix et l'égalité entre les nations qui y vivent. L'Accord de paix et ses annexes garantissent une relation équilibrée entre les deux entités multiethniques, qui sont traitées équitablement, les trois nations constitutives et les institutions communes de la Bosnie-Herzégovine. Notre expérience nous a appris qu'il ne peut y avoir de solution de remplacement à ce document, et qu'il a une excellente chance d'être le fondement permanent sur lequel édifier les relations en Bosnie-Herzégovine, dans le but d'en assurer la prospérité et la stabilité, et en tant que facteur de stabilité générale dans toute la région.

Je voudrais donc rendre un hommage particulier aux auteurs de ce document très important et à toute la communauté internationale pour ses efforts en vue d'établir la paix et pour son aide à la reconstruction et au développement de la Bosnie-Herzégovine. Elle a notamment conduit les nations de la Bosnie-Herzégovine à se tourner vers leur avenir et leur développement économique, et à l'affirmation des institutions constitutionnelles et de la pratique démocratique. Nous notons que, depuis Dayton, notre compréhension mutuelle et notre tolérance se sont accrues, faisant ainsi reculer la haine et la peur qui nous avaient égarés.

L'Accord de paix de Dayton jouit d'un grand appui en Republika Srpska de la part de tous les citoyens, partis politiques et institutions d'État. Cet appui illustre la conviction que l'Accord trace la voie de la paix, du développement économique, du renforcement de la démocratie, du

respect de la volonté politique des électeurs, de l'accélération des réformes économiques, ainsi que de la coopération et de l'intégration au sein de l'Europe et de la communauté internationale. Pour les nations et citoyens de la Bosnie-Herzégovine, l'Accord de paix de Dayton a mis fin à une période très difficile — marquée par des destructions et des souffrances, une guerre interethnique, religieuse et civile — avec des pertes considérables en vies humaines, des problèmes démographiques et d'immenses destructions matérielles. Mais il a également marqué le début d'une nouvelle phase qui offre des chances non négligeables d'assurer un avenir meilleur, un développement pacifique et stable, ainsi que d'apporter des garanties des droits, libertés et valeurs chers aux particuliers comme aux nations. C'est pourquoi le respect des normes énoncées dans l'Accord de Dayton et leur application systématique encouragent les nations et citoyens de la Bosnie-Herzégovine, tout comme l'annihilation de ces normes les déçoit et crée en eux un sentiment d'incertitude.

Au cours des quatre dernières années, des résultats importants ont été obtenus dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton. La paix et la liberté de mouvement des personnes et des biens ont été instaurés sur tout le territoire de la Bosnie-Herzégovine. L'aspect militaire de l'Accord de paix de Dayton a été mis en oeuvre avec beaucoup de succès et sans incidents ni résistance. Des institutions communes ont été créées au niveau de la Bosnie-Herzégovine. Une tolérance et une entente mutuelles se renforcent à tous les niveaux de l'action et de la prise de décisions. Les premiers résultats ont été obtenus dans la reconstruction et la reprise économique de la Bosnie-Herzégovine. D'importantes réformes ont été lancées, qui devraient contribuer à la mise en place d'une économie de marché et à l'intégration de la Bosnie-Herzégovine à la communauté internationale.

Un progrès significatif, surtout au cours de cette année, a été fait concernant le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers. Au cours des 10 à 11 mois de cette année, plus de familles et de personnes appartenant à des minorités sont retournées en Republika Srpska qu'au cours des trois dernières années. Le Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine a pris la décision de réduire les effectifs militaires et les dépenses militaires de 15 % par rapport à l'an dernier. La démilitarisation de la Bosnie-Herzégovine et de la région pourrait devenir notre but ultime, car cela nous permettra de créer les conditions d'une paix durable et d'un développement économique rapide.

Grâce à l'aide globale et à l'engagement de la communauté internationale ainsi qu'à l'esprit de compréhension et de tolérance qui caractérise les institutions, nous avons mis en place les conditions qui permettent l'entrée de la Bosnie-Herzégovine dans des regroupements internationaux plus larges et lui avons inspiré la volonté de devenir véritablement partie de l'Europe et du monde. La meilleure illustration en est l'organisation réussie du Sommet du Pacte de stabilité de l'Europe du Sud-Est, et le fait que la Bosnie-Herzégovine est prête et disposée à travailler activement à cette intégration régionale. En outre, des activités intensives sont menées pour créer les conditions qui permettront à la Bosnie-Herzégovine de devenir membre du Conseil de l'Europe au début de l'année prochaine, nous l'espérons, et faire arriver le jour où les conditions seront mûres pour qu'elle devienne membre de l'Organisation mondiale du commerce.

Mais surtout, nous soulignons l'importance de comprendre qu'il n'y pas d'autre solution que la paix et que la création d'un climat de confiance, de compréhension et de tolérance prévient et diminue la peur, la haine et les tensions ethniques et humaines, et crée la possibilité d'une affirmation d'ensemble des valeurs culturelles, spirituelles et sociales dans la progression de la civilisation contemporaine.

Je suis convaincu que les résultats acquis en matière d'application de l'Accord de paix de Dayton seraient encore plus importants si les normes et l'esprit de Dayton avaient été pleinement et constamment respectés. La décision rendue par arbitrage concernant Brcko a porté atteinte au principe de l'intégrité territoriale des entités et a provoqué une crise et un mécontentement chez les citoyens de la Republika Srpska. L'aide économique promise par la communauté internationale aux conférences de donateurs a été jusqu'à présent irrégulière, et cela a causé le ralentissement de la reprise économique et du développement de la Republika Srpska, ainsi que le retard de son développement par rapport à l'autre entité. Je crois que le comportement de certaines institutions de la Republika Srpska a également eu des répercussions dans ce domaine.

Ainsi que vous le savez, les dégâts directement causés par la guerre tragique en Bosnie-Herzégovine ont été estimés à plus de 50 milliards de dollars et la communauté internationale a approuvé environ 5,1 milliards de dollars d'aide sous différentes formes jusqu'à présent. L'appui financier en faveur de la réhabilitation et de la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine doit se poursuivre avec pour objectif de créer les conditions minimales pour mettre sur pied une économie capable de voler de ses propres ailes en tant que facteur de stabilité économique et politique en Bosnie-Herzégovine. Voilà pourquoi nous attendons du

Conseil qu'il appuie notre demande d'organiser plus de conférences de donateurs, et nous souhaitons rassurer le Conseil que, de notre côté, nous allons créer les conditions institutionnelles et un climat favorable pour l'entrée et la sécurité des investissements étrangers.

La vie demeure très difficile en Bosnie-Herzégovine. Nous ne sommes même pas parvenus à 50 % de notre niveau de développement d'avant-guerre et l'on sait bien que même alors nous avions du retard par rapport à l'Europe et au reste du monde. Nous sommes convaincus que le développement économique et la stabilité sociale doivent maintenant bénéficier de la priorité absolue dans tous nos efforts. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons arrêter l'émigration en masse de nos citoyens, améliorer les conditions pour un retour plus rapide des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers, continuer de renforcer les institutions d'un État respectueux du droit ainsi que lutter avec succès contre la criminalité, la corruption et le terrorisme qui déjà constituent une menace.

Notre vision de la Bosnie-Herzégovine suppose l'existence d'un État stable et démocratique où des progrès rapides seront faits dans tous les domaines, avec une sécurité égale pour tous, une pleine égalité des nations et des citoyens et un mouvement libre des personnes, des biens, des informations et des idées. L'application constante du Pacte de stabilité dans la région sera un encouragement supplémentaire à réaliser cet objectif. C'est également une occasion offerte d'appliquer l'Accord de paix de Dayton dont je préconise vivement le maintien et la mise en oeuvre constante.

Contrairement aux stipulations claires de l'Accord de paix, le Conseil de mise en oeuvre de la paix pour la Bosnie-Herzégovine, lors de ses sessions ordinaires à Sintra, Bonn, Londres, Luxembourg et Madrid, a fréquemment augmenté l'autorité de la communauté internationale et de l'organisation internationale. Cela s'est fait, en règle générale, aux dépens des responsabilités des organes de l'entité et contre la volonté politiquement exprimée des habitants de la Bosnie-Herzégovine.

Je suis en faveur de l'affermissement des institutions de la Bosnie-Herzégovine et des entités, ainsi que des droits et responsabilités des parlements des entités et des institutions communes de Bosnie-Herzégovine et de la réduction des charges imposées par qui que ce soit. Il ne s'agit pas ici de remettre en question le rôle et l'importance du Haut Représentant ou d'un certain nombre d'autres facteurs en Bosnie-Herzégovine avec lesquels la coopération est de plus en plus probable, mais de renforcer le rôle et la responsabilité des institutions constitutionnelles et juridiques en Bosnie-Herzégovine.

La Déclaration et le document que nous avons accepté ici à New York hier soir nous apportent un appui et un défi, non seulement par la teneur de cette déclaration mais parce que c'est aussi une démonstration de notre volonté de continuer d'oeuvrer à la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton.

Notre objectif fondamental demeure le maintien de la paix et de la stabilité sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine et au-delà. Il n'est possible de garantir un développement prospère, la démocratisation de la société et l'intégration dans l'Europe et dans le monde que si l'Accord de paix de Dayton est respecté de façon beaucoup plus cohérente et claire. Chaque révision imposée de Dayton et son interprétation unilatérale déboucheront sur l'instabilité en Bosnie-Herzégovine. Je suis convaincu que, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité, les valeurs et les résultats acquis seront préservés et que de nouvelles possibilités se présenteront pour l'application de Dayton et l'affirmation de la Bosnie-Herzégovine.

La Bosnie-Herzégovine met le monde entier et chacun de nous en face d'un défi et d'une occasion de taille. Pour certains, il s'agit aussi un peu de faire l'expérience de nouvelles conditions. Pour les nations et les citoyens de la Bosnie-Herzégovine, il s'agit de plus encore — c'est l'espoir qu'il n'y aura plus jamais de guerre, de déplacements, de peur, de haine et de retard dans le développement. La Bosnie-Herzégovine fait, et doit à jamais, faire partie d'une Europe contemporaine, démocratique et prospère et du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le membre du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine de son important exposé et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Avant de donner la parole aux membres du Conseil, je souhaite informer le Conseil que j'ai reçu ce matin la Déclaration de New York adoptée par le Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine. La Déclaration de New York sera publiée en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

M. Holbrooke (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation de la Slovénie d'avoir convoqué cette séance historique du Conseil de sécurité. Je voudrais tout particulièrement remercier le Ministre slovène des affaires étrangères et l'Ambassadeur Türk du travail

énorme qu'ils ont accompli pour rendre possible cette séance, que l'on n'aurait pas pu imaginer il y a quatre ans et qui n'aurait pas été possible il y a même 18 mois.

Je souhaite également la bienvenue à New York à l'Ambassadeur Lavrov, qui est retourné de la région il y a quelques heures à peine. Nous attendons avec intérêt de connaître ses vues sur la situation dans les Balkans, fondées sur ce qu'il a observé par lui-même.

Avant d'aborder les questions qui nous amènent ici aujourd'hui, je voudrais rendre hommage à la délégation extraordinaire de membres du Congrès des États-Unis qui se sont joints à nous aujourd'hui. Le fait qu'ils soient venus ici à une époque des plus chargées de l'année — un moment où les négociations à Washington sur le budget, y compris les arriérés dus à l'Organisation des Nations Unies, ont atteint leur moment décisif — montre combien nous accordons d'importance aux travaux de l'ONU et à la question de la mise en oeuvre des Accords de Dayton. Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais vous les présenter car je pense que cela permettra à nos amis, ici présents, qui représentent de nombreuses nations, de mieux comprendre l'étendue et la variété des responsabilités et le rôle unique et important du Congrès, qui, comme vous le savez tous, paie les factures.

Tout d'abord, j'ai le grand honneur de présenter Mme Barbara Boxer, représentant le plus éminent du parti minoritaire au Sous-Comité pour les Nations Unies, du Comité du Sénat chargé des relations étrangères, sénateur de la Californie. Deuxièmement, j'ai le grand honneur de présenter M. Ben Gilman, Président du Comité des relations internationales du Congrès, où il représente l'État de New York. Derrière M. Gilman, se trouve M. Sam Gejdenson, représentant le plus éminent du parti démocratique au Comité, de l'État du Connecticut. Dans le groupe qui se trouve derrière moi, le député Donald Payne, membre éminent du parti le plus démocratique au Sous-Comité pour l'Afrique, de l'État du New-Jersey — en fait, son district est plus spécifiquement celui de Newark, au cas où vous voudriez savoir qui contrôle l'aéroport que vous utilisez. Le député Robert Wexler, de la Floride, membre des Sous-Comités pour l'Asie et l'hémisphère occidental. La représentante Carolyn Maloney, des Comités des banques et pour la réforme du Gouvernement, de l'État de New York et de la ville de New York. Et, également de l'État de New York, le représentant Joseph Crowley, dont le district comprend l'aéroport LaGuardia — vous devez savoir qui est à la tête de votre district, là où se trouvent les aéroports — qui siège au Sous-Comité de la politique et du commerce. Tony Hall, notre député de Dayton, et d'autres parlementaires ne sont plus ici. Je crois que j'ai présenté tout le monde. Merci de m'avoir permis de vous les avoir présentés. J'espère que vous aurez l'occasion de mieux les connaître.

À une époque de mauvaises nouvelles et de crises compliquées, la journée d'aujourd'hui a été marquée par plusieurs événements importants. Ce matin, les États-Unis et la Chine ont conclu un accord sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et j'espère que l'Union européenne et le Canada feront de même bientôt. C'est là un accomplissement de portée véritablement historique et j'ai été en contact avec nos négociateurs, qui voulaient qu'il en soit fait mention ici aujourd'hui. Deuxièmement, on a annoncé aujourd'hui qu'il y aurait des pourparlers sur Chypre sous les auspices des Nations Unies — un autre événement prometteur. Enfin, avant d'en venir au coeur du sujet, je voudrais signaler que la nouvelle publiée dans les médias, ce matin, d'un progrès décisif sur la question du versement des arriérés dus par les États-Unis à l'Organisation des Nations Unies est correcte dans la mesure où nous sommes très proches d'un accord final. Je crois que tout a été réglé, mais il reste certaines questions, qui n'ont rien à voir avec les Nations Unies, et qui doivent encore être réglées. Je suis heureux de voir que nous avons atteint un stade où nous pourrons commencer à discuter avec l'ONU de la proposition Helms-Biden-Albright qui nous permettra de payer nos arriérés.

Il est donc, semble-t-il, de bon augure qu'aujourd'hui même, Monsieur, vous ayez convoqué cette réunion historique. Quand je regarde autour de moi dans cette salle, il semble à peine croyable que nous soyons ici, en paix, à écouter des représentants de groupes qui, pendant de longues années, se sont battus parler des Accords de Dayton et du soutien qu'ils leur accordent. Il y a quatre ans jour pour jour, le 15 novembre 1995, nous étions pris dans des négociations difficiles et tendues à Dayton, en Ohio, sous les regards du monde entier. Nous arrivions à notre troisième semaine de négociation. Nous étions dans une impasse critique et difficile. Plusieurs personnes ici présentes, y compris le Président Izetbegović, l'Ambassadeur Sacirbey, le Ministre des affaires étrangères Prlić, l'Ambassadeur Alkalaj, l'Ambassadeur Chris Hill, l'Ambassadeur Jim Pardew, Rosemarie Pauli et ma femme, Kati Marton, étaient avec nous à Dayton en ces moments difficiles et tendus. La communauté internationale exigeait que les dirigeants de l'ex-Yougoslavie fassent des choix difficiles. Six jours plus tard, le 21 novembre, c'est ce qu'ils ont fait, en signant les Accords de Dayton et en donnant à la Bosnie les fondements de la paix.

Tout aussi important qu'il soit, l'Accord de Dayton n'a fait que mettre fin à une guerre. La paix n'était pas encore acquise. Les événements des quatre dernières années ont montré combien il est difficile de surmonter des années de violence sanglante et de haine ethnique. Mais ce que nous venons d'entendre aujourd'hui des Présidents Jelavić, Ižetbegović et Radisić nous donne des raisons d'espérer. Il y a à peine plus de deux ans, en août 1997, lorsque j'ai rencontré les trois Présidents à Sarajevo — dont deux ont par la suite été remplacés —, ils pouvaient à peine s'asseoir dans la même pièce. Ils discutaient pour savoir si oui ou non ils allaient se rencontrer, et où, et parlaient à peine entre eux. Mais aujourd'hui, deux nouveaux présidents ont rejoint le Président Ižetbegović pour nous montrer, ainsi qu'au monde, qu'ils pouvaient travailler ensemble pour conclure au-delà de Dayton de nouveaux accords propres à renforcer la Bosnie.

Nous avons maintenant une occasion importante de faire avancer le processus de paix de Dayton. En annonçant ce matin la Déclaration de New York, la Présidence a clairement indiqué, je l'espère, que les trois Présidents s'engagent à éliminer les éléments qui font encore obstacle à la pleine mise en oeuvre des Accords de paix de Dayton. Avec cet acte important, les Présidents ont fait un grand pas en avant sur la voie de la consolidation des progrès des dernières années et, ce faisant, ont aidé la Bosnie à faire un pas de plus vers la réalisation de la vision de Dayton, celle d'un pays unifié et démocratique.

Les engagements pris ce matin ont une importante valeur pratique aussi bien que symbolique. En instituant le service chargé de veiller sur les frontières de l'État, en préconisant la création d'un passeport national unique, en créant un personnel exécutif permanent pour le Collège présidentiel et en se déclarant résolus à financer en totalité les ministères de l'État, les Présidents, dans la Déclaration de New York, se sont engagés à renforcer le Gouvernement central, sans lequel la Bosnie ne préservera pas son unité. La Déclaration engage également les Présidents à prendre un certain nombre de mesures concrètes pour accélérer le retour des réfugiés. Et enfin, la Déclaration signifie qu'en se déclarant prête à se joindre aux opérations de maintien de la paix, la Bosnie ne se contente pas, simplement, de prendre à la communauté internationale, elle rend aussi ce qu'elle lui a pris.

Mais des préoccupations subsistent.

C'est avec plaisir que j'ai entendu le Président Ižetbegović, que personne n'a jamais accusé d'être trop optimiste, dire aujourd'hui — et je ne lui avais jamais entendu dire cela auparavant — que le verre est à moitié plein. Cela m'a fait grand plaisir, mais je sais qu'il conviendra avec moi qu'il faut remplir le reste du verre et que nous devons progresser plus rapidement.

Quatre ans après Dayton, la Bosnie est encore éloignée du point où nous espérions qu'elle serait. Nous demandons au Bureau du Haut Représentant et à l'Ambassadeur Petritsch de faire pression pour obtenir une pleine mise en oeuvre des Accords de Dayton. Je ne crois pas qu'il ait étendu son autorité, ou que le Conseil pour la mise en oeuvre de la paix ait étendu son autorité au-delà de ce qu'autorisent les Accords de Dayton. Et je voudrais dire à ceux qui ont laissé entendre qu'ils avaient dépassé les bornes de l'autorité que leur reconnaissent les Accords de Dayton que, quant à moi, qui ai travaillé aux Accords de Dayton, je n'accepte pas cette interprétation. Le rôle de la communauté internationale est loin d'être terminé. En fait grâce à cette réunion historique d'aujourd'hui, nous réaffirmons et renforçons le rôle de l'ONU dans ce processus. Nous l'avons déjà fait au début du mois lorsque nous avons entendu Jacques Klein, le Représentant personnel du Secrétaire général.

Je voudrais être plus précis quant à ce qu'il faut encore faire. D'abord, le collège présidentiel ne doit pas se dérober à ses engagements relatifs au retour des réfugiés. Telle est l'épreuve. Est-ce que des populations peuvent vivre dans des zones où elles constituent une minorité ethnique? Les nouvelles ne sont encore ni suffisantes, ni bonnes. Cependant, comme le Président Jelavić, le Président Ižetbegović et le Président Rasidić l'ont tous souligné, le nombre des réfugiés appartenant à des minorités ethniques qui ont pu rentrer chez eux cette année a doublé par rapport à celui de l'année dernière, et la plupart de ces réfugiés sont retournés dans des logements inoccupés et endommagés dans les zones rurales et des villages isolés.

À part Sarajevo, peu de réfugiés sont retournés dans les grandes villes de la Fédération ou de la Republika Srpska. Nos efforts pour favoriser le retour des réfugiés doivent changer d'orientation, et nous devons surtout encourager le retour des réfugiés dans les zones urbaines, avec toutes les difficultés que cela entraîne, y compris en adoptant une nouvelle loi sur la propriété. Je suis heureux que les Présidents aient reconnu le problème ici aujourd'hui et aient affirmé dans la Déclaration de New York qu'ils se sont mis d'accord pour mettre sur pied une commission mixte, avec des représentants internationaux, commission qui fera rapport au Conseil de sécurité, au mois de mars, sur les progrès qu'ils auront faits. Il s'agit là d'une nouvelle

obligation importante du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine envers la communauté internationale.

Deuxièmement, comme l'a fait remarquer le Président Ižetbegović, il faut faire encore beaucoup plus pour renforcer la transparence, promouvoir l'état de droit et combattre le cancer insidieux que l'on appelle corruption. Comme beaucoup d'anciens pays communistes en transition, la Bosnie souffre d'une culture de la corruption, héritée du système antérieur. Le fait est — et soyons honnêtes — que les gouvernements de la Bosnie pourraient faire beaucoup plus pour combattre la corruption que ce qu'ils ont fait depuis quatre ans.

Enfin, troisièmement, il faut lutter de façon plus rigoureuse et plus soutenue contre les forces obscures et néfastes qui sont encore tapies dans plusieurs parties de la Bosnie — les assassins, les fascistes, les racistes, les escrocs, les voyous —, qui cherchent à détruire ce qui a été construit pour parvenir à leurs fins égoïstes. Soyons clairs, lutter contre ces forces n'est pas une tâche aisée. Elles sont dangereuses. Lorsqu'on les affronte, elles se retournent contre les voix de la modération et de la tolérance en Bosnie, comme elles l'ont fait il y a deux semaines, à Banja Luka, en essayant d'assassiner Zeljko Kopanja, le courageux journaliste serbe bosniaque qui a failli être tué lors d'un attentat à la voiture piégée, après avoir dénoncé certaines de ces personnes, en montrant qu'elles étaient réellement des gangsters et des criminels de guerre. Je voudrais ici prendre bonne note des efforts rapides et généreux entrepris par le Gouvernement autrichien pour la rééducation de M. Kopanja qui, s'il n'a pas déjà été évacué dans un hôpital de Vienne, devrait l'être sous peu.

Certes, les réformes politiques et économiques en cours réduiront certaines des activités des groupes ultranationalistes qui font le plus obstruction aux Accords. Cela dit, il en faudra davantage pour faire face aux institutions et structures ethniques d'autorité parallèles. Par exemple, nous ne pouvons plus tolérer des services de renseignement séparés dans la Fédération qui fonctionnent sous forme de polices illégales sous le contrôle du parti ultranationaliste. Par exemple, la communauté internationale et une force de police commune devraient contester aux banques et autres commerces confisqués illégalement par les nationalistes pendant la guerre le droit de faire des affaires. Par exemple, les obstructionnistes du parti politique nationaliste radical et ses simples membres doivent être écartés du processus politique lorsqu'ils cherchent à le détruire. Je rappelle en particulier des déclarations publiques que j'avais faites à Mostar, il y a deux mois et demi, dans lesquelles je disais que le Parti démocratique serbe (SRS) et les partis radicaux défient ouvertement Dayton et que le Bureau du Haut Représentant a le pouvoir de les interdire.

Comme le montre clairement la Déclaration adoptée aujourd'hui à New York, les dirigeants de la Bosnie doivent faire mieux pour établir et renforcer les institutions étatiques. Ils doivent agir de façon à montrer qu'ils défendent les intérêts de tous les Bosniaques et pas uniquement ceux d'un groupe ethnique particulier. L'objectif de Dayton et l'objectif que nous devrions atteindre ici aujourd'hui est simple : un pays, un gouvernement central, deux entités démocratiques et pluriethniques. Les tâches qui nous attendent exigent que chacun d'entre nous et la communauté internationale dans son ensemble fassent preuve d'unité et de courage au moment où nous progressons vers la mise en oeuvre des Accords de Dayton.

À cet égard, je souhaite signaler que pas très loin de la Bosnie, au Kosovo, M. Kouchner et la Force au Kosovo (KFOR) font face à des problèmes bien plus considérables. Comme je l'ai dit en séance privée — et je voudrais le répéter aujourd'hui —, le succès au Kosovo et en Bosnie sont tous les deux de la même importance pour la communauté internationale et on ne saurait dissocier l'un de l'autre, à long terme. La Bosnie a plusieurs longueurs d'avance sur le Kosovo dans l'histoire, mais le succès dans les deux territoires sera nécessaire si l'on veut que la stabilité règne dans la région. Et le dernier obstacle pour y parvenir demeure ce qu'il a été depuis neuf ans : le pouvoir de Belgrade.

Nous savons tous qu'en Bosnie certains s'efforceront encore d'arrêter le progrès et la réconciliation. Même parmi nous, certains diront que la démocratie, le respect des droits de l'homme et la fin de la haine ethnique ne doivent exiger de la communauté internationale tant d'efforts et de coûts. Ceux qui se sont réunis à Dayton il y a quatre ans savent le prix de la guerre. Nous ne devons pas oublier les prix qu'ils ont payés, les sacrifices qu'ils ont déjà consentis. Nous avons la responsabilité et l'obligation d'être là-bas et de les appuyer.

Je vous remercie encore une fois, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion historique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Dejammet (France) : Monsieur le Président, la délégation française tient à saluer votre présence aujourd'hui pour présider cette séance officielle du Conseil de sécurité.

Monsieur le Ministre, je vous remercie de vous être fait l'interprète des membres du Conseil de sécurité pour présenter nos condoléances aux victimes de l'organisation du Programme alimentaire mondial qui sont tombées au service de l'Organisation des Nations Unies, au Kosovo. C'est un rappel malheureux mais justifié du prix qui est payé par la communauté internationale et par l'ONU pour continuer à contribuer au rétablissement de la paix et de la stabilité dans les Balkans. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui-même où nous parlons de Bosnie-Herzégovine, l'exemple du Kosovo et des problèmes auxquels nous sommes confrontés doit rester constamment présent à notre esprit.

Messieurs les Coprésidents, votre présence aujourd'hui dans cette salle du Conseil revêt, comme vient de le dire l'Ambassadeur Holbrooke, un caractère historique, symbolique, quatre ans après l'Accord de Dayton consacré à Paris, qui a mis fin au conflit dans votre pays. Ces Accords ont créé un État commun dans lequel les rivalités ethniques qui avaient ravagé la Bosnie-Herzégovine pourraient être surmontées, dans lequel les responsables de toutes origines pourraient enfin travailler de concert à la reconstruction d'une Bosnie-Herzégovine capable de reprendre sa place, toute sa place au sein des nations européennes. Il est donc particulièrement heureux que quatre ans après Dayton/Paris, nous nous retrouvions ici et que soit là pour vous accueillir l'un des artisans principaux de ces Accords. Il se sera reconnu dans cette évocation.

J'ajoute que les trois membres du Collège présidentiel ont tous été élus et il est bon également, qu'effectivement, pour les accueillir dans cette salle du Conseil de sécurité, certaines délégations comprennent des représentants parlementaires et des représentants de la nation. Mais leur présence témoigne aussi de l'importance qu'ils attachent à l'action de l'ONU et, particulièrement, au rôle du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité qui est là pour faire respecter les valeurs qui ont guidé l'action des États Membres durant toute la recherche de l'établissement d'une paix durable. Refus des haines ethniques et religieuses, respect de l'autre, primauté du droit, c'étaient là les valeurs que les États membres du Conseil de sécurité cherchaient à faire respecter lorsque, pendant des années, ils ont poursuivi cet effort qui a amené aux Accords de Dayton et à la Conférence de Paris.

Les progrès accomplis depuis montrent que l'ambition que nous avions d'assurer la paix autour d'une Bosnie-Herzégovine unie, multiethnique et démocratique est à notre portée. Mais chacun mesure le chemin qui reste encore à parcourir. Des exemples de ce qui doit être supprimé viennent d'être donnés par l'Ambassadeur Holbrooke. Chacun mesure qu'il reste encore beaucoup à faire pour faire vivre les institutions communes, pour assurer le fonctionnement quotidien de celles-ci, pour conforter l'union des peuples qui composent ce pays. Le Collège présidentiel est au centre des institutions communes qui doivent guider ce pays, la Bosnie-Herzégovine, vers cet avenir d'unité et de stabilité. Ce rôle central lui confère des privilèges; il revient ainsi à la Présidence de représenter la Bosnie-Herzégovine auprès des organisations et des institutions internationales, et c'est le sens de la présence des trois Coprésidents aujourd'hui au sein du Conseil de sécurité.

Mais ces privilèges s'accompagnent de devoirs tout aussi importants. Le Haut Représentant, l'Ambassadeur Petritsch, nous rappelait ici même, le 8 novembre, l'importance de ces devoirs et donc la nécessité pour eux-mêmes, les dirigeants de Bosnie-Herzégovine, et pour la population tout entière de Bosnie-Herzégovine, de prendre en main l'avenir de son pays. Le soutien international est nécessaire mais il ne pourra pas indéfiniment se maintenir au niveau actuel. La Bosnie-Herzégovine devra de plus en plus compter sur elle-même pour mener à bien les réformes qui s'imposent. Mais les Coprésidents disposent de l'autorité politique et morale nécessaire pour engager la Bosnie-Herzégovine dans cette voie.

Avec l'aide du Haut Représentant, le Collège présidentiel a pris des engagements qui ont déjà été appréciés par le Conseil de sécurité et dont il nous a été agréable d'entendre le rappel aujourd'hui, de lui-même. Engagement de travailler sans équivoque en faveur de l'État uni de Bosnie-Herzégovine et des institutions communes qui le fondent. Engagement de travailler pour renforcer la prospérité économique du pays; ce qui implique la création d'un cadre législatif et fiscal de nature à favoriser les investissements et les activités économiques locales. Engagement de favoriser la mise au point d'un système éducatif commun respectant les cultures de tous les peuples de Bosnie-Herzégovine. Engagement de favoriser le retour des réfugiés et des personnes déplacées; le Haut Représentant nous a rappelé qu'au rythme actuel, le processus de retour ne serait pas achevé avant au moins 22 ans dans la Fédération et 40 ans en Republika Srpska. Il faut donc mettre en oeuvre la réforme du droit de propriété afin de faciliter ces retours. Engagement aussi compatible, évidemment, avec un avenir de paix et de prospérité économique, de réduire les dépenses militaires.

Mais ces engagements auxquels le Haut Représentant a travaillé avec le Collège présidentiel avec énergie ne suffisent pas. L'établissement d'un État commun passe par la création des instruments de sa souveraineté. Les trois

Coprésidents avaient reconnu, le 24 juin dernier, la nécessité de créer un service des frontières et le Bureau du Haut Représentant avait travaillé sur place à la mise au point de ce projet. Il est tout à fait positif de constater aujourd'hui que les Coprésidents ont saisi l'occasion de ce déplacement historique à l'ONU pour concrétiser la mise en oeuvre d'institutions communes puisque la Déclaration de New York qu'ils ont adoptée hier soir — après des travaux pour lesquels, je crois, hommage doit être rendu à l'un des artisans déjà essentiels, je l'ai dit tout à l'heure, des Accords de Dayton — consacre l'établissement de ce service des frontières, c'est-à-dire un instrument de la souveraineté d'un État unique.

Mais le Collège présidentiel a également annoncé la création d'un secrétariat permanent — c'était là une des réflexions que nous avions échangées l'autre jour avec le Haut Représentant. Il va de soi qu'une présidence, si elle veut être un instrument de travail efficace, doit disposer d'un service administratif professionnel à la hauteur, et il fallait donc mettre sur pied un secrétariat permanent; voilà la décision qui a été prise hier soir et dont nous félicitons les trois Coprésidents. Ils ont également, au titre des instruments communs de la souveraineté, conclu un accord sur l'établissement d'un passeport commun. Il faudra également mettre au point le projet de loi électorale.

Mais voilà une série de décisions concrètes qui marquent effectivement la volonté du Collège présidentiel de surmonter toutes les difficultés que nous n'avons que trop connues depuis des années à propos de la Bosnie-Herzégovine et de marcher réellement vers l'établissement d'un État commun, avec des institutions communes viables au-delà des mots et dans la réalité.

Cette séance aurait pu n'être qu'une séance symbolique, historique, totalement justifiée pour marquer la célébration des Accords de Dayton/Paris quatre ans après leur conclusion. Mais Les membres du Collège présidentiel ont voulu faire mieux en se déplaçant à New York; ce qui est, je le répète, le signe de leur attachement, non seulement aux idéaux de la Charte, mais au rôle de l'ONU et, plus particulièrement, du Conseil de sécurité.

Signe important dans l'époque actuelle où parfois ce rôle est mis en doute. C'est pourquoi il est si important que vous soyez aujourd'hui dans cette salle — je répète — avec certains des artisans principaux des accords qui ont fondé la paix. En venant ici, vous avez voulu être à la hauteur de ces idéaux, répondre à l'attente du Conseil de sécurité. Et vous avez donc franchi une étape essentielle, vous avez été au-delà de simples engagements, vous avez conclu des accords, qui ont un lien direct avec la confirmation du caractère commun de vos institutions et de l'unicité et de la souveraineté de votre État. C'était, Messieurs les Présidents, le meilleur service que vous pouviez rendre à la paix, aux Nations Unies et à votre pays.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je m'associe aux autres membres pour vous exprimer notre satisfaction pour la manière dont vous présidez le Conseil de sécurité à la séance d'aujourd'hui. Nous tenons également à vous remercier ainsi que toute la délégation slovène d'avoir pris l'initiative de convoquer cette séance importante.

Je m'associe également aux orateurs précédents pour souhaiter la bienvenue aux membres du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, qui sont venus s'adresser aujourd'hui aux membres du Conseil de sécurité.

La tâche la plus importante de la communauté internationale en Bosnie est de faire en sorte que le processus de paix soit irréversible et durable, et de renforcer le caractère multiethnique de l'État de Bosnie-Herzégovine en consolidant les fondements de la démocratie et en respectant les droits de tous les peuples de ce pays.

Il importe que tous les trois membres du Collège présidentiel réaffirment aujourd'hui leur détermination à assurer la mise en oeuvre intégrale de l'Accord de paix sans permettre aucune modification arbitraire du texte de Dayton ni pression injustifiée venant de l'extérieur pour son application.

La responsabilité fondamentale pour faire avancer le processus de paix et normaliser la situation en Bosnie-Herzégovine incombe aux Bosniaques eux-mêmes. La communauté internationale les aide et doit continuer à les aider dans toute la mesure possible, mais elle ne peut construire une Bosnie stable et prospère pour les Bosniaques. C'est le but ultime de l'Accord de paix, et cela exige une réconciliation et une solidarité durables de toutes les parties bosniaques. Un élément crucial du succès est le fonctionnement harmonieux et efficace des institutions communes de l'État de Bosnie-Herzégovine. Les dirigeants des deux entités et leurs représentants dans les institutions panbosniaques doivent en fin de compte surmonter leurs divergences politiques, nationales et ethniques et s'atteler à un travail constructif conformément à l'Accord de paix et aux autres accords internationaux en Bosnie-Herzégovine. Nous saluons les changements positifs opérés à cet égard, notamment l'activité efficace commune du Collège prési-

dentiel dans le cadre du Comité permanent des affaires militaires.

Évidemment, un certain nombre de difficultés subsistent, surtout pour ce qui est d'assurer le niveau nécessaire de coopération entre les deux entités, non seulement dans les institutions communes de l'État mais dans les relations avec les principales structures internationales en Bosnie-Herzégovine, notamment avec le Bureau du Haut Représentant du Secrétaire général en Bosnie-Herzégovine et la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine dans son ensemble. Une telle coopération, parallèlement à la coopération indépendante des parties bosniaques pour faire avancer le processus de Dayton/Paris, serait opportune, car des questions importantes restent à régler, entre autres, l'organisation d'une force de police bosniaque, la création d'un système judiciaire démocratique, la lutte contre la corruption, la création d'un service des frontières unifié, l'adoption d'une loi électorale, et le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Nous sommes heureux que ces questions figurent dans la Déclaration que les membres du Collège présidentiel ont adoptée hier à New York. Nous étudierons attentivement ce document. Nous espérons que les obligations qui y sont énoncées seront assumées de manière concertée. Nous notons également que la Déclaration affirme la volonté des membres du Collège présidentiel d'assurer une coopération militaire entre les entités, et en particulier par la création d'une unité commune pour participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Mais, d'après ce que nous avons compris, cela n'élimine pas le fait qu'il y a trois armées autonomes de facto en Bosnie-Herzégovine. Cela n'est pas normal et ne contribue ni à la tendance à l'intégration ni au renforcement du caractère unitaire de l'État bosniaque. Nous demandons que l'on prenne des mesures pour la mise en place d'un système militaire unifié en Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes également préoccupés par les répercussions néfastes que la décision d'arbitrage finale sur Brcko continue d'avoir sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Il importe que cette décision soit appliquée de façon à stabiliser au maximum la situation et conformément à l'Accord de paix — en d'autres termes, en identifiant des solutions acceptables pour toutes les parties.

J'avais l'intention de terminer mon intervention ici, mais je me dois d'exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Holbrooke, qui ne se trouve plus dans cette salle, pour avoir salué mon retour après mon voyage en République fédérale de Yougoslavie, et notamment au Kosovo. Compte tenu de ce qui est dit ici aujourd'hui à propos de la relation entre ce qui est fait en Bosnie et au Kosovo, je voudrais répondre à l'interrogation de l'Ambassadeur Holbrooke en disant que les principales conclusions que j'ai tirées quant au Kosovo ne sont pas très encourageantes. La sûreté et la sécurité de la population semblent être de plus en plus menacées. En fait, le nombre des incidents a augmenté, ce qui ne saurait simplement être expliqué comme étant le fait de certains éléments criminels. De plus en plus souvent, nous constatons que la plupart de ces incidents reflètent une politique organisée, visant à chasser les non-Albanais du Kosovo : tous les non-Albanais, pas seulement les Kosovars. Cela sape la résolution 1244 (1999).

Selon moi, et cela a été renforcé par ma visite au Kosovo, la KFOR et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ne sont pas en mesure de mettre un terme aux provocations et aux activités visant à saper la résolution 1244 (1999), ou d'assurer le niveau de sûreté et de sécurité nécessaire pour tous. Je ne dis pas qu'ils font mal leur travail ou qu'ils ne font pas assez, je constate simplement que, jusqu'à présent, le résultat est une absence — en fait une détérioration — de sûreté et de sécurité adéquates, même si des mesures importantes sont prises par la KFOR et la MINUK.

Des activités anarchiques continuent d'être menées par ceux que l'on appelle les éléments de l'ex-Armée de libération du Kosovo (ALK), qui en fait ne sont sous le contrôle de personne. Il continue d'y avoir des tirs d'artillerie lourde sur les villages, ainsi que des incendies d'églises et d'autres actes dont le but est d'humilier et d'intimider. Il est intéressant de noter que le drapeau de l'ALK a été hissé au-dessus de l'immeuble qui abrite le siège du Corps de protection du Kosovo. Le général Klaus Reinhardt a donné des instructions pour que ce drapeau soit enlevé et remplacé par celui des Nations Unies.

Cela a été fait mais, le soir même, le drapeau des Nations Unies avait disparu pour être remplacé, encore une fois, par le drapeau de l'Armée de libération du Kosovo (ALK). Je suis donc convaincu que, tout comme en Bosnie, les représentants et les dirigeants de la force internationale doivent utiliser tous leurs pouvoirs pour empêcher de tels incidents, qui représentent déjà une menace pour l'autorité de toutes ces puissantes structures internationales qui sont aujourd'hui mises en place au Kosovo.

Bien entendu, je ne peux cautionner les tentatives faites pour lier les décisions relatives au Kosovo ou à la Bosnie à des problèmes n'ayant rien à voir avec les questions à l'examen, car cela pourrait être interprété comme

une ingérence dans les affaires intérieures de la République fédérale de Yougoslavie.

J'apporterai des précisions aux membres du Conseil de sécurité, avec des faits spécifiques à l'appui, lors de la séance qui sera consacrée aux problèmes du Kosovo. Je me suis aujourd'hui limité à présenter quelques conclusions suite à la demande de l'Ambassadeur Holbrooke en ce sens.

M. Fowler (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaiterais me joindre à ceux qui vous ont exprimé leur reconnaissance pour avoir rendu hommage avec tant d'éloquence à la mémoire des 24 personnes décédées vendredi dernier dans l'accident d'un avion affrété par le Programme alimentaire mondial à destination du Kosovo. Parmi les victimes se trouvait Dan Rowan, un jeune Canadien, qui se rendait à Pristina en tant que consultant dans le cadre de la réforme du système pénal suite à l'appel lancé par M. Kouchner ici même il y a quelques semaines. Je sais que sa famille appréciera beaucoup vos paroles ainsi que les paroles de sympathie des membres du Conseil.

Monsieur le Président, je souhaiterais également vous remercier au nom du Canada d'avoir organisé cette réunion importante avec la Présidence de la Bosnie-Herzégovine. Cette réunion renforcera l'engagement constant du Conseil de sécurité à l'égard du processus d'instauration d'une paix durable dans ce pays et dans la région des Balkans en général. Nous espérons que cet engagement, manifesté par la réunion d'information d'aujourd'hui et par les interventions récentes de MM. Klein et Petritsch au Conseil de sécurité, contribuera à faire une nouvelle fois la preuve de la détermination de la communauté internationale à voir appliqué pleinement le processus de paix en Bosnie-Herzégovine.

La communauté internationale et le Bureau du Haut Représentant continueront d'appuyer le processus mais, en fin de compte, la Bosnie-Herzégovine devra instaurer sa propre paix. C'est là, pour l'essentiel, la stratégie de la «responsabilité» que le Haut Représentant a décrite au Conseil la semaine dernière. Le Canada appuie cette stratégie et demande instamment à la Présidence de coopérer pleinement avec M. Petritsch pour la mettre en oeuvre.

Nous exhortons également la Présidence et le Conseil des ministres à travailler avec d'autres niveaux de gouvernement, y compris les entités, pour réformer les institutions nationales en vue de les rendre plus efficaces, transparentes et démocratiques. De toute évidence, l'édification d'institutions communes est capitale pour le développement tant de l'État que de la société civile.

À cet égard, nous sommes heureux que le projet de loi sur la loi électorale définitive ait été récemment soumis aux institutions de la Bosnie-Herzégovine. Nous espérons que ce projet de loi encouragera un processus politique démocratique et multiethnique et rendra les élus plus responsables vis-à-vis de leur électorat. Ce projet de loi doit être adopté dès que possible. Le Comité directeur est prêt à jouer son rôle pour faire en sorte que cette question soit réglée au plus vite.

Malgré les progrès réalisés dans certains domaines, il est clair que certains aspects de la mise en oeuvre du processus de paix nécessitent un plus grand engagement et davantage de détermination de la part de la Bosnie-Herzégovine. Le Canada est notamment préoccupé par la question de la réinstallation en Bosnie-Herzégovine, tout comme d'autres qui ont évoqué ce problème. Le retour des réfugiés et des personnes déplacées doit demeurer une priorité. Nous sommes conscients des progrès qui ont été réalisés jusqu'à présent, mais il est nécessaire d'en faire davantage dans ce domaine pour faire la preuve d'une volonté véritable de paix durable dans le cadre des Accords de Dayton.

Les carences du système judiciaire de la Bosnie demeurent l'un des principaux obstacles au développement d'un État démocratique moderne. On ne saurait instaurer une paix viable en Bosnie qu'avec un système judiciaire indépendant, à l'abri de toute pression politique. Le Canada demande instamment aux autorités de la Bosnie-Herzégovine, à tous les niveaux, de renforcer leur coopération avec les experts internationaux pour élaborer des plans de réforme judiciaire.

Par ailleurs, nous demandons au Conseil des ministres et aux membres de la Présidence d'adopter — comme ils ont accepté de le faire dans la Déclaration de New York — au plus vite la proposition de loi sur les services des frontières, conformément à l'engagement qu'ils ont pris le 24 juin dernier sur cette question. Si cette loi n'est pas adoptée, la Bosnie-Herzégovine continuera de subir une hémorragie de ressources qui sont absolument nécessaires pour la prestation de services publics, notamment pour l'amélioration de la situation financière des retraités, des enseignants et des travailleurs.

Enfin, le succès à long terme des Accords de paix de Dayton dépend de la capacité de la Bosnie-Herzégovine à mettre sur pied une économie autonome, capable de générer des emplois, de juguler l'inflation et de fournir une base

solide pour les investissements locaux et étrangers. Les autorités doivent contribuer à créer des conditions favorables au développement et à la prospérité des entreprises.

Le débat d'aujourd'hui apporte la preuve de la volonté de la communauté internationale de soutenir la Bosnie-Herzégovine dans sa quête de paix durable. Nous demandons à toutes les parties en Bosnie-Herzégovine de s'acquitter de leurs responsabilités afin de parvenir à cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Canada des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue à M. Ante Jelavić, Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'aux membres du Collège présidentiel, M. Alija Ižetbegović et M. Živko Radisić. Leur présence parmi nous aujourd'hui constitue un événement historique. De l'avis de ma délégation, leur présence symbolise la détermination constante des dirigeants de Bosnie-Herzégovine de travailler ensemble pour tourner une page tragique de l'histoire de leur pays et pour redonner à ce dernier la place qui lui revient dans la famille des États souverains.

La délégation malaisienne s'associe également aux personnes endeuillées suite au décès tragique de membres du personnel du Programme alimentaire mondial au Kosovo.

Ma délégation souhaite remercier le Président et les membres du Collège présidentiel de la République de Bosnie-Herzégovine de leur exposé fort instructif sur la situation actuelle de leur pays. Nous sommes heureux de constater que des progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre du processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Cela étant, il faudra de toute évidence déployer davantage d'efforts avant que la Bosnie-Herzégovine ne puisse jouir d'une paix et d'une stabilité durables et s'émanciper de l'assistance protectrice de la communauté internationale.

Plusieurs institutions étatiques communes essentielles ont été mises en place et ont commencé à fonctionner, bien qu'elles connaissent encore quelques difficultés. Nous pensons qu'avec la volonté politique nécessaire, on pourra surmonter ces obstacles. Les déclarations faites par les membres du Collège présidentiel témoignent de leur engagement réel de continuer de travailler ensemble pour édifier une Bosnie-Herzégovine indépendante, unie, multiethnique, multiculturelle et multireligieuse, dont les frontières sont internationalement reconnues.

Il reste encore beaucoup à faire pour résoudre les problèmes fondamentaux en suspens et pour consolider plus avant la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Le retour des réfugiés et des personnes déplacées — et en particulier le retour des personnes vers les zones où elles sont en minorité — la réconciliation entre les différentes communautés ethniques, la protection des minorités ainsi que les réformes et le redressement économiques figurent parmi les principaux problèmes en suspens auxquels il faut s'attaquer de toute urgence et de façon globale si nous voulons créer un État viable en Bosnie-Herzégovine.

La communauté internationale a fait du retour des réfugiés dans toutes les régions de Bosnie-Herzégovine l'une de ses plus hautes priorités. Cela est absolument indispensable pour la réconciliation dans le pays. Comme d'autres, nous sommes préoccupés par l'extrême lenteur du processus de rapatriement. La semaine dernière, le Haut Représentant a informé le Conseil qu'au rythme actuel où se font ces retours, il faudrait encore au moins 22 ans pour mener à bien le processus dans la Fédération, et 40 ans en Republika Srpska. Il est clair qu'il faut adopter de nouvelles méthodes par rapport à ce problème, en pleine coopération, bien sûr, avec les dirigeants et le peuple de Bosnie-Herzégovine, afin d'obtenir des résultats plus tangibles.

Un certain nombre d'autres obstacles doivent également être surmontés, comme l'intransigeance de certains groupes ou de certaines des parties et les profondes divisions ethniques qui continuent d'exister. La situation exige de plus grands efforts de la part des dirigeants et des principales forces en présence en Bosnie-Herzégovine pour que puissent s'instaurer plus de démocratie et de tolérance et la réconciliation entre les différentes communautés ethniques. À cet égard, l'affirmation de l'autorité politique et morale du Collège présidentiel contribuera notablement, de l'avis de ma délégation, à l'instauration d'un climat favorable. Ma délégation salue d'ailleurs chaleureusement la Déclaration de New York adoptée par le Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine.

L'expérience acquise par la Malaisie, pays multiethnique, multiculturel et multireligieux, nous a convaincus que la tolérance est un ingrédient indispensable à la coexistence et à l'édification d'une nation. La Malaisie est fière d'avoir été associée aux efforts de rétablissement de la paix en Bosnie-Herzégovine. Outre son programme de coopération bilatérale, la Malaisie a participé jusqu'à l'an dernier à la Force de protection des Nations Unies, à la Force de mise en oeuvre et à la Force de stabilisation (SFOR), et nos forces de police civile servent toujours au sein du Groupe international de police (GIP).

Dans le cadre de sa contribution aux efforts de réconciliation nationale en Bosnie-Herzégovine, la Malaisie a organisé — avec l'encouragement de la Conférence de Bonn sur la mise en oeuvre de la paix et le concours financier du Canada — une conférence non gouvernementale à Kuala Lumpur en août de l'année dernière. Le but était de faire connaître aux participants de Bosnie-Herzégovine l'expérience acquise par la Malaisie en tant que nation multiethnique et multireligieuse. Nous avons trouvé cette assemblée des plus utiles pour ce qui est d'offrir des perspectives et des méthodes nouvelles en vue d'instaurer la confiance et la tolérance dans une société plurielle. Même si la situation en Bosnie-Herzégovine est radicalement différente de celle de la Malaisie, nous pensons qu'il peut y avoir des enseignements à tirer de l'expérience malaisienne en matière de cohabitation multiethnique.

Nous rendons hommage au travail de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine et du GIP, en particulier aux efforts de la Mission pour mettre sur pied une force politique et un système judiciaire viables en Bosnie-Herzégovine. Nous saluons également les récentes mesures prises par le Haut Représentant en ce qui concerne le train de réformes de la législation foncière et l'introduction d'un nouveau projet de loi électorale, ainsi que les travaux actuels sur la mise en place d'un service de contrôle aux frontières. Nous sommes satisfaits de voir que ces nouvelles mesures importantes bénéficient du soutien total du Collège présidentiel, du Gouvernement et du peuple de Bosnie-Herzégovine, car elles sont des éléments clefs de la réconciliation nationale, de la démocratie et de la sécurité.

Le succès de la participation internationale en Bosnie-Herzégovine ne peut être garanti qu'avec le ferme engagement et l'entière coopération des dirigeants et de la population bosniaques à tous les niveaux. En dernière analyse, c'est aux dirigeants et au peuple de Bosnie-Herzégovine qu'il incombe principalement de ramener la réconciliation et la paix durable dans le pays. Par ailleurs, l'instauration d'une paix durable en Bosnie-Herzégovine exige l'entière coopération de ses voisins.

Ma délégation souligne une fois de plus l'importance du rôle du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et insiste sur la nécessité d'un appui continu de la communauté internationale au Tribunal. Nous estimons que des efforts plus importants doivent être consentis pour traduire en justice les personnes accusées de crimes de guerre. La liberté dont continuent de jouir les principaux criminels de guerre mis en accusation n'est pas politiquement judicieuse et ajoute au climat d'insécurité qui empêche le retour des réfugiés, notamment dans les zones où se trouvent les minorités. L'arrestation et la poursuite des personnes accusées de crimes de guerre permettraient non seulement de rendre la justice mais contribueraient aussi à la réalisation de l'objectif à long terme de la réconciliation nationale, qui peut seule libérer la Bosnie-Herzégovine des fantômes de son tragique passé.

Nous exhortons toutes les parties concernées en Bosnie-Herzégovine, ainsi que le Bureau du Haut Représentant et la SFOR à travailler plus étroitement avec le Tribunal à la réalisation de son mandat. Ma délégation se félicite de la position sans équivoque adoptée par le Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine sur cette importante question.

Enfin, je voudrais, au nom de ma délégation, vous remercier vivement, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation d'avoir permis la convocation de cette séance exceptionnelle et historique du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Malaisie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Petrella (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je saisis cette occasion pour vous transmettre, Monsieur le Président, les meilleurs voeux de succès de mon gouvernement et pour vous féliciter de l'excellent travail réalisé par votre délégation à la présidence du Conseil de sécurité, sous la direction de l'Ambassadeur Danilo Türk et de sa délégation.

Comme les orateurs qui nous ont précédés, nous rendons hommage aux fonctionnaires de l'ONU disparus dans l'accident d'avion survenu au Kosovo vendredi dernier.

Nous voudrions remercier le Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine de sa présence ici aujourd'hui et des informations que ses membres nous ont communiquées ce matin. Le fait que quatre ans après Dayton nous soyons en mesure d'accueillir au Conseil de sécurité, lors d'une séance historique, les trois membres du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine revêt la plus haute importance : cela montre en effet que la mise en oeuvre des Accords de Dayton progresse malgré les difficultés rencontrées et que l'intérêt témoigné par le Conseil à la Bosnie-Herzégovine n'a pas fléchi.

De même, les visites effectuées en Slovénie et en Allemagne nous paraissent extrêmement importantes et illustrent le caractère d'institution commune qu'a commencé à revêtir dans les faits le Collège présidentiel. Nous encourageons les dirigeants à poursuivre dans la voie de l'unité.

Nous attachons beaucoup d'importance, à cet égard, à la Déclaration de New York adoptée hier soir, que nous voyons comme un document susceptible de renforcer cette tendance et conforme aux préoccupations du Conseil de sécurité.

L'Argentine tire une grande fierté de la récente présentation par l'Ambassadeur d'Argentine des lettres de créance à la Bosnie-Herzégovine et de la perspective de voir le même geste en retour, pour le bien de la communauté importante et prospère d'origine bosniaque qui vit en Argentine, et des relations bilatérales.

Dans un autre ordre d'idées, nous espérons que le projet de loi sur le service de contrôle aux frontières pourra être envoyé à l'Assemblée parlementaire dans les plus brefs délais. Il est indispensable qu'un État souverain puisse compter sur un service de ce type afin d'empêcher la contrebande et l'immigration clandestine. Il s'agit d'une institution capitale, dont la mise en place ne doit pas être retardée davantage pour des raisons de compétence. La Déclaration de New York susmentionnée fait état de progrès importants en la matière.

La situation de près de 800 000 personnes déplacées dans le pays et des milliers de réfugiés qui se trouvent à l'étranger et n'ont pas pu retourner dans leur pays d'origine est une autre source de préoccupation. Il faut remédier à cette situation. C'est pourquoi nous croyons que la loi foncière récente mise en place par le Haut Représentant, M. Wolfgang Petritsch, doit recueillir le plus grand soutien possible, puisqu'elle répond aux besoins de la majorité des personnes qui se trouvent dans cette situation. Sur le même sujet, la Déclaration de New York énonce également des propositions de mesures que nous soutenons.

Nous encourageons le Collège présidentiel à adopter les mesures économiques et juridiques nécessaires pour créer un environnement stable et sûr qui favorise les investissements étrangers et une économie ouverte. Nous estimons nous aussi que la Bosnie-Herzégovine a un rôle à jouer dans la région et en Europe.

Nous exhortons le Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine à suivre la voie évoquée aujourd'hui dans ses déclarations et dans la Déclaration de New York. Consciente de ses responsabilités dans le maintien de la paix, l'Argentine continuera de prendre part à la Force de stabilisation en Bosnie-Herzégovine.

Enfin, la présence de législateurs du Congrès des États-Unis, que nous saluons respectueusement, nous rappelle l'importance pour le Conseil de sécurité et les Nations Unies de tenir des séances publiques comme celle d'aujourd'hui. Celles-ci permettent d'apprécier la façon utile et efficace dont nous accomplissons notre mandat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite d'avoir pris l'initiative de cette réunion d'aujourd'hui et d'en avoir fait un succès. Il est tout à fait heureux que ce thème soit examiné aujourd'hui sous votre présidence.

Je pense que les membres du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine peuvent comprendre qu'étant un diplomate associé à leur pays durant les huit dernières années, il m'est particulièrement agréable de voir les trois membres du Collège présidentiel ici au Conseil de sécurité, unis dans leurs tâches et agissant ensemble pour mieux concrétiser les Accords de Dayton. Je les félicite d'être présents aujourd'hui parmi nous. Le Royaume-Uni se félicite de leur ferme attachement à l'idée que la Bosnie-Herzégovine doit être un État souverain et uni et à une application plus complète de l'Accord de paix de Dayton.

Nous avons été très heureux des récents efforts des membres du Collège présidentiel pour promouvoir ensemble à l'extérieur les intérêts de la Bosnie-Herzégovine, y compris lors de leurs récentes visites en Slovénie et en Allemagne. Cela a constitué un bon exemple de ce que le Collège présidentiel devrait faire.

Nous restons néanmoins troublés, comme le Haut Représentant, par le fait que les institutions communes dans leur ensemble remplissent mal leurs fonctions et qu'il reste encore beaucoup à faire avant que la Bosnie-Herzégovine puisse fonctionner effectivement comme un État européen moderne. Comme l'a reconnu le Président Ižetbegović, je pense que l'assistance extérieure demeure nécessaire. Dans ce domaine, il y a d'abord et avant tout le Haut Représentant et son bureau. Sa présence sur place et son travail dynamique sont essentiels pour le succès de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État moderne et uni. Je pense devoir être quelque peu en désaccord avec le Président Radisić, en estimant que le Haut Représentant doit recevoir un appui dans ses tâches. Il doit pouvoir prendre les décisions nécessaires au jour le jour, car il agit pour le bien de la Bosnie-Herzégovine. Ce n'est pas pour rien que l'on continue de travailler et en fait de mourir pour les intérêts de la commu-

nauté internationale dans les Balkans. À cet effet, je rends hommage aux victimes du récent accident d'avion.

Le Royaume-Uni salue tout particulièrement la Déclaration de New York, qui réaffirme le soutien actif du Collège présidentiel à la mise en oeuvre de Dayton. Je voudrais de nouveau rendre hommage à la contribution du Haut Représentant en la matière et également au rôle des États-Unis, ainsi qu'à l'apport personnel de l'Ambassadeur Holbrooke, qui continue de travailler avec tant d'énergie pour que Dayton ne soit pas un simple fait historique, mais un facteur de succès pour la Bosnie-Herzégovine. J'ai été très heureux de voir ce matin parmi nous des membres du Congrès des États-Unis.

Je voudrais saluer l'accord des membres du Collège présidentiel sur la création d'un service des frontières sur la base des propositions du Haut Représentant. Nous avons longtemps attendu cette création, qui est un élément essentiel du rassemblement de la Bosnie-Herzégovine. Nous saluons également l'accord visant à mettre en place un secrétariat du Collège présidentiel et une commission conjointe sur les retours des réfugiés, qui feront rapport au Conseil de sécurité, ainsi que l'accord relatif au principe d'un passeport national unique pour la Bosnie-Herzégovine.

Mais le Royaume-Uni est particulièrement intéressé par le rôle des membres du Collège présidentiel s'agissant d'envisager ce qui reste à accomplir. Je voudrais entendre les membres du Collège présidentiel préciser leurs prochaines priorités dans la série des mesures accumulées en vue d'assurer la stabilité permanente et le renouveau de la Bosnie-Herzégovine. À cet effet, je me félicite en particulier de l'inclusion dans la Déclaration de leur engagement d'agir contre la corruption. C'est là une question que le Gouvernement du Royaume-Uni a soulevée en juillet 1997, comme le Président Ižetbegović s'en souviendra, et au sujet de laquelle de nouvelles mesures doivent être prises pour que l'oeuvre de Dayton et son application ne puissent pas être vidées de leur substance par ceux qui agissent contre l'État. J'espère que le Collège présidentiel sera sincère s'agissant de donner suite à cet engagement spécifique.

Au-delà de ces questions particulières, j'espère que les membres du Collège présidentiel commun comprennent l'important rôle moral et politique qui leur incombe de faire en sorte que la Bosnie-Herzégovine dépasse les problèmes étroits de politique ethnique. À cet égard, je suis en complet accord avec la liste des priorités que le Président Ižetbegović nous a donnée ce matin et qui comprend les retours de réfugiés, l'arrestation des inculpés, la reprise économique, la lutte contre la corruption et la réduction des montants dépensés à des fins militaires. Il s'agit d'un important programme et je pense que le moment est venu pour que les institutions communes du pays prennent un engagement beaucoup plus ambitieux de travailler à la réconciliation.

Nous estimons que les visites communes des membres du Collège présidentiel aux zones de retour des réfugiés ont constitué un bon point de départ dans ce domaine. La présence aujourd'hui du Collège présidentiel constitue un autre jalon important. J'espère que l'usage du dialogue commencé aujourd'hui entre les membres du Collège présidentiel et le Conseil de sécurité se poursuivra et marquera une suite progressive de succès pour la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État moderne et uni.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Nous voudrions d'abord exprimer nos condoléances aux familles des victimes de l'accident d'avion qui a eu lieu vendredi.

La délégation chinoise aimerait remercier la délégation slovène d'avoir convoqué aujourd'hui cette importante séance. L'Ambassadeur Türk a fait des efforts considérables à cette fin. Nous voudrions aussi remercier en particulier le Ministre des affaires étrangères de la Slovénie de présider la présente réunion.

Nous remercions l'Ambassadeur Holbrooke de nous présenter un certain nombre de représentants influents du Congrès des États-Unis, auxquels nous souhaitons la bienvenue à la présente réunion.

La délégation chinoise remercie le Collège présidentiel tripartite de la Bosnie-Herzégovine de son exposé devant le Conseil. Sa visite et l'adoption de la Déclaration de New York illustrent clairement la détermination du Collège présidentiel de mettre en oeuvre l'Accord de paix pour la Bosnie-Herzégovine. Nous appuyons la Déclaration de New York et apprécions les efforts faits par les trois parties dans ce domaine.

La Bosnie-Herzégovine illustre fort bien la participation des Nations Unies à la consolidation de la paix après les conflits. Un résumé minutieux des leçons et expériences acquises en Bosnie-Herzégovine pourrait s'avérer utile pour les opérations de l'ONU en cours dans d'autres régions.

La Chine se réjouit que la situation en Bosnie-Herzégovine soit restée stable dans l'ensemble et que l'Accord de paix soit mis en oeuvre. Nous avons également noté que la tolérance mutuelle entre les groupes ethniques et la notion d'intégrité se renforcent. Bien que les progrès dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix aient été lents, ils suivent la bonne direction et c'est la direction qu'il convient de soutenir. Nous sommes d'accord également pour dire qu'une paix avec ces défauts vaut souvent mieux que la guerre.

Le retour des réfugiés est un facteur important pour assurer le caractère multiethnique de la société bosniaque. La communauté internationale a déjà fait des efforts énormes à cet égard, mais la tâche reste ardue. Il faut faire davantage d'efforts pour créer des possibilités d'emploi et procéder à une réforme économique. Nous espérons que de nouveaux progrès seront faits à cet égard.

La réalisation d'une réconciliation ethnique entre Musulmans, Croates et Serbes, le rétablissement de la confiance mutuelle et la poursuite du développement en commun sont des garanties fondamentales pour une coexistence harmonieuse du peuple bosniaque et pour le régne du calme et de l'ordre à long terme dans le pays. Nous espérons sincèrement que les dirigeants des trois partis agiront à partir de l'intérêt fondamental de leurs peuples, laisseront de côté leurs divergences et associeront leurs efforts pour préserver la paix acquise au prix de tant de sacrifices.

Je souhaiterais particulièrement insister sur la nécessité d'établir une force armée unifiée. L'aide de la communauté internationale a atteint progressivement tous les domaines de la société bosniaque et de la vie des gens de là-bas. Je souhaite dire à nouveau que la participation de la communauté internationale à la reconstruction de la Bosnie devrait se concentrer sur l'aide donnée à la population locale pour qu'elle puisse compter sur elle-même et réduire peu à peu sa dépendance à l'égard de l'aide extérieure. Le règlement global de la question de la Bosnie dépendra en dernière analyse de la population bosniaque elle-même.

La délégation chinoise soutient l'activité du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie qui, nous l'espérons, procédera d'une manière professionnelle, impartiale et objective pour que son travail aide à promouvoir le processus de paix en Bosnie-Herzégovine.

Il n'y a pas longtemps, M. Petritsch, Haut Représentant pour l'application de l'Accord de paix sur la Bosnie-Herzégovine, a également communiqué des renseignements au Conseil, en particulier en ce qui concerne la réforme de la loi sur la propriété, et une proposition de projets de lois électorales. Il a aussi proposé la notion de prise en mains. Nous avons constaté que le Collège présidentiel soutient ces idées. Nous croyons que cela aidera la Bosnie-Herzégovine à participer aux affaires internationales en tant qu'unité parfaitement intégrée. Nous espérons que le Collège présidentiel mettra en oeuvre ces notions et y ajoutera une teneur spécifique pour qu'elles puissent réellement être mises en oeuvre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il a eues à mon égard et à l'égard de ma délégation.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaite associer ma délégation aux sentiments profonds de sympathie et de condoléances que vous avez exprimés aux familles du personnel des Nations Unies qui a perdu la vie lors de l'accident tragique qui a eu lieu au Kosovo.

Je souhaite également remercier les membres du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine de leur présence ici et des déclarations qu'ils ont faites au cours de cette séance historique du Conseil de sécurité. Je m'associe également aux autres délégations pour dire notre appréciation à la délégation de la Slovénie pour avoir convoqué cette réunion. Monsieur le Président, nous nous réjouissons de votre présence ici qui montre non seulement l'engagement de la Slovénie sur cette question, mais également le dévouement permanent de la diplomatie slovène en faveur de la paix, de la stabilité et de l'ordre internationaux.

Il est effectivement très utile que les membres des Nations Unies prennent part à un débat qui montre clairement que cette organisation continue de s'intéresser à la situation en Bosnie-Herzégovine. Ces dernières semaines, le Conseil a entendu des exposés sur la Bosnie par le Secrétaire général, son Représentant spécial et le Haut Représentant. Tous ont indiqué que la situation en Bosnie continuait d'être très difficile.

Malgré tous les obstacles, le Conseil a insisté pour que tout soit fait afin d'éviter que les progrès déjà réalisés ne soient inversés. Il est important de noter que l'essentiel de ce qui a déjà été réalisé en Bosnie a compté sur l'appui indispensable de la Présidence. Je ne parlerai pas de réalisations concrètes. Qu'il me suffise de dire que le statut actuel la Bosnie est à présent comme État souverain qui beaucoup compte sur la Présidence — en tant que représentation de la diversité de la Bosnie — pour consolider cette stabilité autonome.

L'engagement de la Présidence vis-à-vis des Accords de paix de Dayton/Paris et vis-à-vis du fonctionnement des institutions d'État devrait également être salué. Lorsque la communauté internationale recherche une autorité indigène morale et politique en Bosnie pour édifier une société réellement démocratique et multiculturelle, c'est vers la Présidence qu'elle se tourne. Cela accorde non seulement une place particulière dans l'histoire du pays à la Présidence, mais met aussi sur ses épaules une énorme responsabilité.

Le Secrétaire général a annoncé il y a quelques semaines qu'une amélioration s'était produite dans le niveau de compréhension entre les dirigeants bosniaques. La simple présence ici des membres du Collège présidentiel constitue en soi un progrès qui mérite d'être noté.

Toutefois, il reste beaucoup à faire. Ce format ouvert confirme que les Nations Unies continuent de se préoccuper de la mise en oeuvre des Accords de paix. À cet égard, je souhaite dire quelques paroles de reconnaissance pour l'oeuvre accomplie par l'Ambassadeur Holbrooke en ce qui concerne la Bosnie. Son dévouement et ses efforts personnels pour aider à bâtir un avenir viable pour la Bosnie commencent à porter leurs fruits.

Le Brésil espère que les efforts des Nations Unies en Bosnie rencontreront une volonté politique de la part des dirigeants de toutes les communautés ethniques de Bosnie. Il est donc essentiel que le peuple de la Bosnie, inspiré par ses dirigeants, joue le rôle qui lui incombe pour hâter la transformation du pays.

Il est important de prendre en compte les paroles du Haut Représentant en ce qui concerne l'existence d'une culture de la dépendance en Bosnie. À cet égard, nous reconnaissons l'importance de la notion de la prise en mains qui, nous l'espérons, sera pleinement appliquée par les dirigeants bosniaques.

La communauté internationale est très active en Bosnie mais elle ne peut assumer la responsabilité de la totalité des affaires du pays. Nous sommes sûrs que les dirigeants et le peuple de la Bosnie donneront la priorité à l'intérêt collectif et agiront en faisant preuve de la responsabilité compatible avec leurs ambitions de bâtir un État à partir d'un pays divisé. À cet égard, l'adoption de la Déclaration de New York peut être considérée comme un autre jalon sur la route qui mène à la consolidation d'un État vraiment uni doté d'institutions communes. La création d'un service de frontières aidera certainement à renforcer la notion d'État.

La reprise économique est une autre pièce maîtresse dans la voie qui va progressivement rapprocher la Bosnie d'une paix irréversible et autonome. La stabilité est essentielle pour créer un environnement favorable aux investissements privés.

Pour finir, je voudrais rappeler le sentiment dominant qui est que ce débat porte un message de persévérance et de détermination. Nous nous associons aux appels lancés aujourd'hui pour que les dirigeants redoublent d'efforts afin de créer une société viable fondée sur la multiethnicité et la diversité. Nous sommes convaincus que seul un engagement continu et inébranlable de pratiquer la tolérance permettra aux idéaux d'une Bosnie prospère et paisible de triompher.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

M. Buallay (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, ma délégation souhaite d'emblée vous remercier d'avoir convoqué cette séance du Conseil de sécurité dans le cadre des efforts remarquables que déploie votre délégation.

La délégation de mon pays souhaite la bienvenue à LL. EE. les membres du Collège présidentiel bosniaque. En fait, c'est une occasion inespérée pour le Conseil. Il n'était même pas possible de songer à une telle rencontre. Votre présence ici est un indice clair des progrès réalisés dans le processus de paix en Bosnie-Herzégovine, et une reconnaissance — comme vient de le dire le Collège présidentiel — des efforts du Conseil de sécurité en particulier et de l'Organisation des Nations Unies en général pour faire face à une situation compliquée dans un pays déchiré par la guerre en essayant sans cesse d'obtenir la paix. À l'issue de négociations ardues, l'Accord de Dayton a finalement été signé en 1995.

Les efforts déployés par les Nations Unies ont coûté cher — et même très cher, à certains moments — notamment en vies humaines. Nous exprimons nos sincères condoléances aux familles des membres du personnel du Programme alimentaire mondial qui ont trouvé la mort dans l'accident d'avion récemment survenu au Kosovo.

Depuis la signature des Accords de paix de Dayton, des progrès tangibles ont été réalisés dans les domaines du retour des réfugiés, de la création d'institutions, de la réforme judiciaire, de la relance économique et dans d'autres domaines. Cependant, d'autres progrès sont nécessaires pour que la vie retrouve son cours normal. Il faut pour cela

que tous coopèrent et fassent des efforts concertés, que l'on tire un trait sur le passé sombre, que l'on ouvre une nouvelle page — une nouvelle ère — de tolérance et de volonté de vivre en paix dans une société multiethnique et multiculturelle. C'est ce que le Conseil de sécurité attend du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine.

Pour que les efforts de paix en Bosnie continuent de bénéficier de l'appui international, les Bosniaques eux-mêmes doivent redoubler d'efforts pour régler leurs différends. Nous exhortons vivement le Collège présidentiel bosniaque de coopérer pleinement avec la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine et avec le Bureau du Haut Représentant pour mettre en oeuvre les Accords de paix en Bosnie-Herzégovine et pour coordonner les efforts afin de surmonter les difficultés qu'ils rencontrent actuellement.

En ce qui concerne le retour des réfugiés, ma délégation estime qu'il y a beaucoup à faire pour garantir le plein retour des réfugiés de toutes souches ethniques à leurs foyers. Il faut notamment protéger les réfugiés, leur fournir un environnement sûr et des opportunités d'emploi. Nous pensons que les améliorations apportées à la loi sur la propriété aideront beaucoup au retour des réfugiés.

En ce qui concerne le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, chargé de poursuivre les criminels de guerre, la Présidence bosniaque en a parlé aujourd'hui. C'est une question dont nous avons également parlé au sein du Conseil de sécurité en plusieurs occasions, et notamment la semaine dernière, lors de l'intervention de Mme Carla Del Ponte, Procureur du Tribunal. Les principaux accusés sont toujours en liberté. Ils ont même perpétré des crimes en Bosnie-Herzégovine et pour passer ensuite au Kosovo. Où est la justice ici? Nous sommes entièrement favorables à une juste tolérance, qui amènerait la stabilité en Bosnie. Cependant, l'ampleur et la barbarie des crimes commis exigent que leurs auteurs soient poursuivis.

Nous réaffirmons donc qu'il faut appuyer le Tribunal et l'aider à arrêter les auteurs de crimes contre l'humanité en Bosnie-Herzégovine. Ils doivent être poursuivis, et particulièrement les grosses têtes parmi eux. Ma délégation est d'accord avec le Président de la Bosnie-Herzégovine sur ce qu'il a dit aujourd'hui concernant les cours pénales locales. Nous pensons également que ces cours pénales ne sont pas en mesure d'assumer une tâche aussi difficile. Cette tâche est d'ailleurs du ressort du Tribunal international.

La police des frontières, la réforme économique, la lutte contre la corruption, le règlement du problème des mines sont autant de questions qui exigent de nouveaux efforts. La communauté internationale peut aider les Bosniaques à résoudre ces problèmes.

Par ailleurs, l'Accord de paix de Dayton est la seule alternative, le meilleur moyen actuellement disponible pour résoudre les problèmes en Bosnie-Herzégovine. Nous demandons donc à toutes les parties concernées en Bosnie-Herzégovine de respecter scrupuleusement cet Accord. Nous leur demandons de n'épargner aucun effort pour faire en sorte que toutes les dispositions de l'Accord soient appliquées en toute sincérité et en toute bonne foi.

La séance d'aujourd'hui montre qu'il existe une volonté collective de surmonter les problèmes encore en suspens afin de garantir la pleine mise en oeuvre des dispositions restantes de l'Accord de Dayton et de prendre les mesures pratiques qui s'imposeront pour que la Bosnie-Herzégovine reprenne vigueur, matériellement et moralement afin de vivre en paix. Cette paix est nécessaire au développement économique et social du pays.

Enfin, nous nous félicitons de la Déclaration de New York convenue par la Présidence bosniaque hier soir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bahreïn des aimables paroles qu'il a adressées à notre délégation.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres délégations qui vous ont remercié, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'avoir pris l'initiative de convoquer cette importante séance.

La délégation néerlandaise souhaite la bienvenue au Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine. Il est encourageant de voir que, malgré les nombreuses difficultés qui existent encore entre les entités de la Bosnie-Herzégovine, le Collège présidentiel est aujourd'hui venu au Conseil comme un seul homme.

Nous nous félicitons également de la Déclaration de New York, que les membres du Collège présidentiel ont publiée à l'occasion de leur présence au Conseil de sécurité. Nous interprétons leur présence collégiale dans cette salle comme étant un témoignage de leur détermination de renforcer le fonctionnement des institutions communes. Ce n'est qu'avec des institutions communes qui fonctionnent

bien que la Bosnie-Herzégovine pourra s'acquitter des tâches qui l'attendent.

Les Pays-Bas considèrent que le retour des réfugiés appartenant à des minorités est au coeur des Accords de Dayton. Le retour spontané des réfugiés appartenant à des minorités, qui commence tout juste à prendre de l'élan, est un signe d'espoir et on devrait non seulement s'en féliciter, mais également le soutenir financièrement. À cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par le Haut Représentant pour persuader la Commission européenne et d'autres donateurs de continuer de fournir des fonds souples à cet effet.

Néanmoins, si les autorité bosniaques, au niveau national, cantonal et local ne fournissent pas les moyens nécessaires à la réalisation du processus de retour, notre objectif commun ne sera pas atteint. Il implique l'instauration d'un minimum de bonne volonté et de tolérance en appliquant des mesures de nature à renforcer la confiance, comme par exemple, recevoir les délégations de groupes de réfugiés qui souhaitent rentrer chez eux, mais il s'agit également de mettre en place des conditions juridiques et de donner des moyens financiers pour résoudre les problèmes pratiques.

Il faut améliorer la situation à ce sujet comme l'a illustré le fait que la nouvelle loi sur la propriété n'a pu être adoptée qu'après que le Haut Représentant eut donné des instructions. Un autre exemple est l'insuffisance du budget prévu pour les projets de retour des réfugiés alors que les institutions qui pourraient produire des revenus — comme un service des frontières — ne démarrent que lentement. À cet égard, nous avons pris bonne note et avons accueilli avec satisfaction la référence au service des frontières dans la Déclaration de New York.

Des retards dans la prise des mesures nécessaires se produisent aussi dans le domaine de la privatisation, presque toujours du fait de querelles politiques entre les communautés. Un exemple en est le cas du Bureau de la privatisation, à Mostar, qui refuse de revoir les décisions de privatisation prises à la hâte au cours de la guerre, de peur que des irrégularités ne soient découvertes. À cause d'une telle attitude, le prêt d'ajustement de la Banque mondiale destiné au secteur privé de la Fédération a failli être bloqué.

Les dirigeants bosniaques ne doivent pas se résigner à ces insuffisances. Nous attendons d'eux qu'ils mobilisent tout leur courage et montrent l'exemple à tous les organes subsidiaires de gouvernement dans l'État en se lançant dans une coopération réelle au profit de tous les habitants de la Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des Pays-Bas des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

M. Jagne (Gambie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, notre réunion d'aujourd'hui est d'une importance particulière et ce, pour plusieurs raisons. Il n'y a pas besoin de beaucoup d'imagination pour en comprendre la raison. D'abord, c'est un honneur pour nous, Monsieur, que de vous voir présider nos délibérations, et ma délégation souhaiterait exprimer sa très profonde gratitude à votre délégation pour toutes les contributions qu'elle continue d'apporter à la recherche d'une solution durable au problème complexe de la Bosnie-Herzégovine. La convocation de la présente réunion est un témoignage évident de ses efforts.

Deuxièmement, nous sommes très honorés par la présence des trois membres du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi ma délégation voudrait se joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour leur souhaiter une chaleureuse bienvenue et les remercier d'avoir trouvé le temps d'assister à cette réunion.

Troisièmement, il ne pouvait y avoir de date plus opportune qu'aujourd'hui — à la veille du quatrième anniversaire de la signature des Accords de paix de Dayton — pour organiser cette réunion.

Enfin, et ce n'est le moins important, la délégation de la Gambie salue également la présence parmi nous d'un nombreux et brillant groupe de membres du Congrès des États-Unis. L'ONU, considérée dans son ensemble, gagnerait à une telle interaction avec le Congrès des États-Unis. C'est une relation avantageuse pour les deux parties et nous invitons les membres du Congrès à revenir à l'ONU pour assister à d'autres réunions. Nous remercions l'Ambassadeur Holbrooke d'avoir pris cette initiative louable.

Après avoir entendu parler tous les membres du Collège présidentiel, nous pouvons dire sans crainte d'être contredits que nous sommes tous sur la même longueur d'onde. En d'autres termes, il n' y a pas de solution de rechange à Dayton. Dayton a montré la voie à suivre, celle qui a conduit au but ultime de créer une société multiethnique et multiculturelle en Bosnie-Herzégovine. Nous prenons note avec une très grande satisfaction du fait que le Collège présidentiel a réaffirmé son attachement à l'Accord de

Dayton. L'adoption de la Déclaration de New York est la preuve tangible de cet engagement.

Néanmoins, nous sommes conscients du fait qu'au moment où des efforts sont faits pour une mise en oeuvre sans heurts des Accords de Dayton, les forces anti-Dayton sont elles aussi actives. On doit faire face à ces forces de l'ombre et du mal, comme les appela l'Ambassadeur Holbrooke, et les neutraliser. C'est pourquoi il importe de coopérer sincèrement avec le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, afin de traduire en justice ceux qui ont été inculpés et qui sont toujours en fuite. Tant qu'ils ne seront pas recherchés et traduits en justice, il ne saurait y avoir de paix durable. Le processus de guérison ne saurait être complet si justice n'est pas rendue. Ceci garantira également l'avenir de la Bosnie-Herzégovine en Europe, entre autres choses. À cet égard, nous nous félicitons de l'établissement d'un service des frontières qui fait partie de la stratégie de lutte contre la corruption. C'est pourquoi on ne saurait trop insister sur l'importance du service des frontières.

L'intention exprimée par le Collège présidentiel de créer un secrétariat permanent est aussi un pas dans la bonne direction. Non moins digne d'attention est la réaffirmation, par le Collège présidentiel, de son appui à l'adoption de la loi électorale permanente.

Grâce à la décision de toutes les parties de réduire les dépenses militaires de 15 %, nous espérons que les économies réalisées seront consacrées à des secteurs plus productifs, tels que la mise en place de dispositifs appropriés pour le retour des réfugiés. Dans ce domaine, nous devons en effet redoubler d'efforts. Mais là aussi, en dernière analyse, beaucoup dépendra de l'attitude des dirigeants bosniaques dans leur ensemble. La notion de contrôle national entre une fois de plus en jeu. Le reste de la communauté internationale ne peut qu'aider. Le dernier mot revient à la population de Bosnie-Herzégovine et à ses dirigeants quant à la manière de donner forme à leur destinée commune.

Le Collège présidentiel comprend que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine est en Europe, mais que faut-il pour que la Bosnie-Herzégovine joue le rôle qui lui revient en Europe, et plus largement, au sein de la communauté des nations? À notre avis, il n' y a qu'une seule réponse. Il faut donner un but à leurs institutions communes, comme l'a souligné l'Ambassadeur Greenstock. Il n'y a pas d'autre voie.

Pour finir, nous nous joignons à ceux qui nous ont précédé pour porter le deuil des victimes de la récente catastrophe aérienne survenue au Kosovo. Nous présentons nos sincères condoléances aux familles éplorées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Gambie des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Ministre, nous vous souhaitons la bienvenue et nous vous félicitons personnellement, vous et l'Ambassadeur Türk, de l'initiative que vous avez prise de convoquer cette réunion importante. Tout comme les orateurs précédents, nous rendons hommage aux victimes de la catastrophe aérienne au Kosovo et nous présentons nos condoléances attristées aux membres de leurs familles.

Nous souhaitons également la bienvenue et présentons nos remerciements aux membres du Collège présidentiel pour les exposés qui nous ont permis de beaucoup apprendre sur l'état actuel de l'application de l'Accord de Dayton en Bosnie-Herzégovine. Permettez-moi de citer, à ce sujet, le rapport du Haut Représentant qui dit que les travaux de la Présidence sont des éléments constructifs, que la rotation des fonctions se fait sans heurt et que la Présidence est parvenue à un accord sur plusieurs domaines importants, y compris «la réorganisation des services diplomatiques et consulaires ... la nomination de nouveaux ambassadeurs, la création d'un service des frontières nationales et la réduction du budget militaire». Il s'agit là effectivement d'aspects importants dans le domaine de la consolidation des institutions et nous encourageons donc la Présidence à persévérer dans son immense tâche de reconstruction de sa nation.

Nous prenons note également de l'amélioration du taux de retour des réfugiés et des personnes déplacées dans le pays même vers leur lieu de résidence d'origine. À cet égard, ma délégation espère que les membres du Collège présidentiel vont encourager le Parlement à examiner favorablement et rapidement le projet de loi électorale et la loi sur la propriété privée, législation qui doit être soumise au Parlement en vue d'accélérer le retour des personnes déplacées dans leurs foyers.

Dans l'ensemble, ma délégation note avec satisfaction les progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix, et notamment les efforts en cours qui visent à créer des institutions communes. En outre, ma délégation salue chaleureusement la Déclaration de New York du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine.

Enfin, il demeure essentiel que la communauté internationale continue de fournir au peuple de la Bosnie-Herzé-

govine les ressources nécessaires et l'aide logistique voulue pour établir les bases d'un pays multiethnique et pacifique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Namibie des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation et à moi-même.

M. Dangue Réwaka (Gabon) : Monsieur le Président, permettez-nous d'abord de nous associer à l'hommage que vous avez rendu aux membres du personnel de l'ONU qui ont péri au cours de l'accident d'avion survenu la semaine dernière au Kosovo, ainsi qu'aux condoléances adressées à leurs familles.

La délégation gabonaise vous remercie d'avoir adressé une invitation aux trois Coprésidents de la Bosnie-Herzégovine, invitation qui leur a permis aujourd'hui de faire devant le Conseil de sécurité le point sur les progrès réalisés dans l'application des Accords de Dayton et sur les actions qu'il reste encore à entreprendre. Leur présence ici au Conseil témoigne de la volonté qui les anime de mettre fin aux problèmes qui sont à la base des difficultés auxquelles les peuples de la Bosnie-Herzégovine sont confrontés. Nous les encourageons à redoubler d'efforts pour que les questions en suspens puissent trouver une réponse rapide. C'est de cette façon qu'ils pourront consolider la paix en Bosnie-Herzégovine. La Déclaration qu'ils viennent d'adopter au cours de leur séjour à New York est un pas important dans ce sens et nous les en félicitons. Nous exhortons la communauté internationale à continuer d'accompagner activement leurs efforts de reconstruction pour une Bosnie-Herzégovine nouvelle, unie, forte et prospère.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Gabon des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Slovénie.

Je voudrais exprimer notre satisfaction et notre reconnaissance aux trois Coprésidents de la Bosnie-Herzégovine. Leur présence et leur participation aux travaux du Conseil de sécurité aujourd'hui revêtent une grande valeur politique et sont hautement symboliques en raison du message historique dont elles sont porteuses. Elles témoignent de la vitalité de l'esprit qui anime la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État indépendant, souverain et multiethnique, et qui est d'une importance capitale pour l'avenir de leur pays.

Quatre années se sont écoulées depuis la conclusion de l'Accord de paix de Dayton/Paris. Il convient de rappeler, en la présence des membres du Collège présidentiel et de l'Ambassadeur Richard Holbrooke, principal artisan de l'Accord, que la fin de la guerre est la principale condition pour bâtir la paix. La fin de la guerre est le prélude à la paix mais la construction de la paix exige des efforts supplémentaires. Aujourd'hui, la Bosnie-Herzégovine s'acharne à déployer de tels efforts. Le Collège présidentiel a un rôle essentiel à jouer dans ce processus qui exige de promouvoir la stabilité interne, la normalisation politique et la prospérité économique. Les membres du Collège présidentiel ont activement contribué à la mise en oeuvre de ces activités.

Aujourd'hui, ces exigences générales peuvent aisément se traduire par des tâches prioritaires concrètes. Le retour des réfugiés, et notamment celui des minorités, constitue la première priorité. Les autres priorités consistent à mettre sur pied un service des frontières, à créer des conditions propices à l'investissement étranger et de nouveaux emplois et à renforcer l'appareil judiciaire. Nous sommes encouragés de voir que le Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine a renouvelé aujourd'hui son engagement à l'égard de ces objectifs.

La Déclaration de New York adoptée par les membres du Collège présidentiel à la veille de la séance du Conseil de sécurité est un document historique. Elle témoigne de la volonté renouvelée du Collège présidentiel de progresser plus rapidement vers la réalisation des objectifs prioritaires convenus.

Récemment, la crise survenue au Kosovo a mis à rude épreuve la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Nous félicitons toutes les parties en Bosnie-Herzégovine de leur attitude sage et responsable qui a contribué à préserver la stabilité dans le pays. La paix, la stabilité et l'unité de la Bosnie-Herzégovine sont essentielles pour permettre le règlement d'autres problèmes de la région, en particulier le problème du Kosovo. Par conséquent, tous les efforts possibles doivent être faits pour renforcer la Bosnie-Herzégovine et ses institutions.

La mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton/Paris sera la meilleure garantie de prospérité pour les générations futures et la meilleure façon d'empêcher que les forces extrémistes ne répandent une fois de plus leurs idéologies nationalistes destructrices. La Slovénie demande donc au peuple de la Bosnie-Herzégovine et à ses institutions communes de rester sincèrement attachés aux principes énoncés dans l'Accord de paix de Dayton/Paris.

La Bosnie-Herzégovine ne doit pas être livrée à elle-même dans cette entreprise. La présence et l'aide interna-

tionales continuent d'être nécessaires et la Slovénie fera tout son possible pour contribuer à cet effort. Nous avons été aux côtés de la Bosnie-Herzégovine dans les heures difficiles qu'elle a connues et nous souhaitons faire de même dans un avenir plus radieux.

Avant de terminer, je voudrais rappeler l'observation faite l'an dernier à la réunion du Conseil de mise en oeuvre de la paix, à savoir que la Bosnie-Herzégovine est un pays européen. Pour la Slovénie, la Bosnie-Herzégovine a toujours été un pays européen et nous appuyons ce pays en tant que tel. Nous soutenons également les efforts que la Bosnie-Herzégovine fait actuellement pour adhérer au Conseil de l'Europe et à d'autres institutions européennes.

Mais la Bosnie-Herzégovine est également un Membre fier de l'ONU. La présente séance témoigne de la détermination de la communauté internationale de soutenir l'indépendance, la souveraineté, le caractère multiethnique et la stabilité de la Bosnie-Herzégovine.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Ante Jelavić, Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, qui va répondre aux observations et questions.

M. Jelavić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en croate; interprétation assurée par la délégation*) : Je suis reconnaissant d'avoir été invité à cette séance et d'avoir eu ainsi l'occasion de réaffirmer notre obligation et notre engagement d'édifier une communauté multiethnique et démocratique en Bosnie-Herzégovine.

Dans les déclarations qu'ils ont prononcées, les membres du Conseil nous ont assuré de l'appui du Conseil à l'avenir ainsi que de celui d'autres organisations de la communauté internationale. Nous souscrivons pleinement à l'initiative qu'a prise l'Ambassadeur du Royaume-Uni en vue d'encourager une coopération entière et soutenue entre le Conseil de sécurité de l'ONU en général et le Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine.

En adoptant la Déclaration de New York, nous, les Membres du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine, nous nous sommes engagés à honorer certaines obligations et à assumer certains devoirs. Nous considérons que cette déclaration marque une nouvelle étape dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton.

Je voudrais une fois de plus exprimer ma gratitude au Président et aux membres du Conseil pour l'invitation qu'il m'ont adressée et pour l'intérêt qu'ils manifestent à l'égard de nos problèmes et des réalités actuelles et futures de notre pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Jelavić des précisions qu'il vient de nous apporter.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Alija Ižetbegović, membre du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine qui va répondre aux observations et questions.

M. Ižetbegović (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous exprime ma sincère reconnaissance pour m'avoir donné la possibilité de prendre la parole au Conseil de sécurité aujourd'hui. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les déclarations des États membres du Conseil de sécurité. Tous ont manifesté leur appui à notre pays, et je les en remercie. Je réitère que j'appuie pleinement la Déclaration de New York et je mettrai tout en oeuvre pour en assurer la mise en oeuvre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ižetbegović des éclaircissements qu'il a apportés et des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Živko Rasidić, membre du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, qui répondra aux observations qui ont été faites et aux questions qui ont été posées.

M. Rasidić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en serbe; interprétation assurée par la délégation*) : Si l'on compare la situation qui prévaut aujourd'hui en Bosnie-Herzégovine à celle que nous avons connue il y a quatre ans, on peut dire que beaucoup a été fait. Mais en ce qui concerne ce que nous voulons, ce que l'Accord de paix de Dayton nous offre réellement et ce que nous pouvons faire pour façonner la destinée de la Bosnie-Herzégovine, nous nous trouvons au seuil d'une grande entreprise qui comporte des objectifs nobles mais réalistes. Nous sommes parfaitement conscients des défis et des difficultés auxquels sont confrontés non seulement les membres du Collège présidentiel mais aussi toutes les autres structures en Bosnie-Herzégovine, à tous les niveaux.

L'appui du Conseil de sécurité est très important pour nous, et je suis convaincu que le premier rapport élaboré par la commission conjointe des entités et des représentants internationaux, comme cela est prévu dans la Déclaration de

New York, montrera clairement les progrès qui ont été accomplis en Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Rasidić des éclaircissements qu'il a apportés.

Il ne reste plus d'autres orateurs sur ma liste.

Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 15.